F5221
C18

LES ACADIENS APRES LEUR DISPERSION (1)

(1755-1775)

I

L'histoire de l'Amérique du Nord offre peu d'événements aussi dramatiques que l'expulsion des Acadiens de leurs foyers. Cet événement a inspiré les penseurs aussi bien que les poètes, et il serait trop long d'énumérer les noms de tous les historiens qui l'ont raconté. La plupart l'ont fait avec un sentiment de juste sympathie pour les victimes ; et ceux qui leur ont été hostiles, n'ont pas même osé exonérer de tout blâme les auteurs de cet attentat. Ils ont seulement essayé d'atténuer la faute par des palliatifs plus ou moins plausibles.

Mais la déportation en masse accomplie dans l'automne de 1755, ne fut pas l'acte le plus odieux commis contre les Acadiens. Ce ne fut que le commencement d'une persécution à outrance et systématique poursuivie durant les années qui suivirent, et qui se continua longtemps après la signature du traité de paix de 1763. Ce fait important n'a jamais été mis en lumière, car les documents les plus propres à éclairer cette question, n'ont été tirés de l'oubli et livrés à la publicité que dans ces derniers temps. Au premier rang parmi ces pièces, il faut placer le *choix des documents publics de la Nouvelle-Ecosse*, imprimés en 1869. Bien que cette collection ait été faite dans un esprit défavorable aux Acadiens, et que le choix des pièces se soit naturellement ressenti de cet esprit, bien que le volume ne se compose que de témoignages venant de partis adverses, il contient cependant des preuves aussi nombreuses qu'irrécusables d'un système de prescription qu'on a peine à imaginer.

Charles Lawrence, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, y fut entraîné presque fatalement par suite de la position fausse qu'il s'était faite, en ordonnant l'expulsion des Acadiens avant d'avoir reçu du cabinet de Londres les ordres qu'il était tenu d'en attendre.

J'ai raconté, dans une étude précédente (2), la capture et l'embarquement de la population acadienne sur des navires qui devaient la disperser dans les différentes colonies anglaises depuis le Massachu-

---

(1) Du *Paris-Canada*.
(1) *Un pèlerinage au pays d'Evangeline.*

setts jusqu'à la Georgie. A peine ces malheureux y furent-ils débarqués, qu'on vit éclater les conséquences que devait nécessairement entraîner l'acte précipité de Lawrence. Rien n'avait été prévu pour leur réception, et leur débarquement fut le signal d'un mécontentement général et de murmures dans toutes les colonies, Les principaux ports de mer se virent tout à coup inondés d'une masse d'individus sans abri, la plupart sans moyen d'existence, et cela à l'entrée de l'hiver. Deux mille avaient dû être débarqués à Boston ; trois cents dans le Connecticut ; deux cents à New-York ; trois cents à Philadelphie ; deux mille au Maryland ; mille en Virginie ; cinq cents dans la Caroline du Nord ; mille cinq cents dans la Caroline du Sud ; quatre cents en Georgie (1). Chacun de ces Etats se trouva ainsi chargé d'un lourd fardeau auquel il n'était pas préparé. De violentes protestations furent adressées à Lawrence. Le Massachusetts fit en vain un appel au New-Hampshire pour se débarrasser d'une partie des proscrits qui lui était échue. Quoique suppliée au nom de l'humanité, cette colonie refusa en donnant pour prétexte son voisinage de la frontière. Le féroce Lawrence écrivit à Boston de s'emparer des enfants pour en faire des prosélytes : " Il vous sera ainsi plus aisé, disait-il, d'en faire à mesure qu'ils grandiront, de bons sujets, " c'est-à-dire des protestants. " On les a placés (les Acadiens), écrivait l'abbé Le Guerne, sur les côtes de Boston où ils ont le chagrin de voir jusqu'à leurs plus tendres enfants dispersés au service des particuliers (2). "

On sait que la Georgie avait été fondée pour servir de refuge aux infortunés. mais il était expressément déclaré dans la charte qu'aucun catholique romain ne pouvait s'y établir. Aussi, dès que le gouverneur Reynolds eut appris l'arrivée de quatre cents Acadiens, il résolut leur bannissement, mais, comme l'hiver était commencé, il les cantonna par petits groupes dans la colonie. En attendant le printemps, ils s'occupèrent à construire, avec l'autorisation du gouverneur, un certain nombre de grossiers bateaux, sur lesquels ils s'embarquèrent au mois de mars, animés par l'espérance de remonter le long des côtes de l'Atlantique jusqu'à leur pays natal. Avec un courage et une persévérance presque sans exemple, un bon nombre finirent par atteindre jusqu'à New-York, et même jusqu'au Massachusetts, soutenus et encouragés dans leur pénible marche par de touchantes paroles et de plus touchantes attentions (3).

---

(1) Ces chiffres répondent aux ordres d'embarquement ; mais ces ordres ne purent être exactement exécutés.

(2) *Lettre de l'abbé Le Guerne*, 10 mars 1756.

(3) Stevens, *History of Georgia*, vol. I, pp. 413, 417.

Les quinze cents Acadiens débarqués dans la Caroline du Sud furent d'abord distribués dans les établissements, mais les autorités locales s'émurent bientôt du sort injuste et cruel dont ils étaient victimes, et leur fournirent, aux frais de l'Etat, des navires pour les transporter ailleurs ; une partie d'entre eux put ainsi aborder en France. Quelques-uns s'établirent dans la Colonie ; un plus grand nombre, imitant leurs compatriotes de la Georgie, essayèrent de retourner en Acadie (1) ; d'autres enfin conçurent le hardi projet de franchir les vastes solitudes qui les séparaient du golfe du Mexique, et d'aller se fixer en Louisiane, parmi les créoles d'origine française, ou parmi d'autres exilés qui allaient s'y rendre en passant par les Antilles. Montés sur des bateaux construits de leurs mains, ils se confièrent aux eaux qui coulent vers le couchant et vont tomber dans le Mississipi.

Longfellow n'est que l'interprête de la pure vérité lorsqu'il dit :

.....Far down the Beautiful River.

.....

" Plus loin que la Belle Rivière, au-delà des rivages de l'Ohio et de l'embouchure du Wabash, sur les ondes dorées du large et rapide Mississipi, flottait une barque toute pleine, guidée par des rameurs acadiens. C'était une bande d'exilés ! On eût dit le radeau d'une nation naufragée, d'abord dispersée le long de la côte, puis rattachée de nouveau ; unis par les liens d'une croyance commune et d'une commune infortune, hommes, femmes et enfants, guidés par l'espérance ou par de vagues rumeurs, allaient chercher dans les riantes prairies des Opélousas, leurs parents et leurs proches chassés comme eux des rives acadiennes. Les jours succédaient aux jours, et toujours le fleuve impétueux roulait sur des sables submergés, entre des plaines désertes ombragées de forêts. Nuit après nuit, ils campaient sur ses bords, à la lueur de leurs feux. Ils glissaient avec le courant, tantôt sur l'écume des rapides, tantôt entre des îles verdoyantes, où le cotonnier étalait la pourpre de son panache...

" Enfin, ils approchèrent des régions où règne un été perpétuel, où, à travers la Côte Dorée, parmi des bosquets d'orangers et de citronniers, le fleuve serpente en courbes majestueuses vers le midi. Eux aussi dévièrent de leur course, ils entrèrent dans le bayou Plaquemine où ils se perdirent bientôt dans un réseau de lagunes dont les eaux ternes et paresseuses se répandent en toutes directions. Au-dessus de leurs têtes, des taillis de cyprès entremêlaient leurs arches pleines d'ombre et balançaient dans les airs leurs échevaux de mousse, semblables à des bannières suspendues aux voûtes d'antiques cathédrales. "

(1) Stevens, *History of Georgia*, Vol. 1, p. 418.

Ces solitudes reculées aux confins du monde, ne parurent cependant pas encore des retraites assez sûres pour ces malheureux traqués comme des fauves. Plusieurs continuèrent leur route jusqu'aux bords de l'Atchafalaya et du bayou la Fourche.

Ces premières bandes furent suivies en 1765 de plus de cinq cents des leurs, venant les uns directement de la Nouvelle-Ecosse, d'où ils avaient été chassés de nouveau, les autres, des Antilles, particulièrement de Saint-Domingue où ils avaient été décimés par la famine et par des maladies contagieuses. Ils fondèrent, aux bords du Mississipi, les paroisses de Saint-Jacques et de l'Assomption ; quelques-uns poussèrent jusqu'à cent et deux cents milles à l'ouest de la Nouvelle-Orléans et s'arrêtèrent dans le pays des Attakapas, aux bords du bayou Tèche et du bayou Vermillon. Là comme partout ailleurs, le souvenir de leur belle patrie les poursuivait toujours ; ils voulurent le perpétuer sous les nouveaux cieux où ils avaient trouvé la paix, en donnant à deux de leurs colonies le nom de l'Acadie, ce nom si harmonieux à leurs oreilles et si cher à leur mémoire.

Durant la dernière guerre civile, les créoles acadiens se sont battus avec la même bravoure que leurs pères, dans les rangs des confédérés. Un régiment presque tout composé d'Acadiens était commandé par un Acadien, le général Mouton, qui avait gagné ses épaulettes sur les champs de bataille. Après une des victoires remportées dans le Midi par les confédérés, le général passait devant les lignes d'un camp ennemi qui venait de se rendre, et lui ordonnait de déposer ses armes, lorsqu'un peloton fit traîtreusement feu sur lui et le renversa mort de son cheval.

Le général était fils d'un des hommes les plus influents de l'État, M. Alexandre Mouton, membre du Sénat de Washington, en ensuite gouverneur de la Louisiane.

Les principaux renseignements sur les créoles mentionnés ici, m'ont été fournis à la Nouvelle-Orléans par le savant historien de la Louisiane, M. Charles Gayarré. Louisianais lui-même, M. Gayarré a vécu toute sa vie au milieu des Acadiens ; ils ont, dit-il, parfaitement gardé le type national avec sa bienveillance native, son caractère pacifique et religieux, un peu amolli par la nature énervante du pays. Ils sont restés peuple agriculteur comme leurs ancêtres. C'est le plaisir de les entendre parler leur vieux français avec un reste d'accent acadien, des mots pittoresques et des expressions surannées qui font sourire. Ils parlent sans amertume du *grand dérangement*, et gardent souvenance de l'Acadie qui évoque toujours dans leur esprit l'impression de l'Eden perdu (1).

---

(1) Parmi les familles acadiennes de la Louisiane, on remarque : les Hébert, Thibaudeau, Cormier, Doucet, Thériault, Roy, Comeau, Mouton, Préjean, Simoneau,

Après avoir recueilli ces notes de M. Gayarré, j'ai voulu voir de mes propres yeux ces familles créoles, aussi intéressantes par la fidélité des fils que par les malheurs des pères. Je les ai trouvées les mêmes aux Attakapas qu'aux bords du Mississipi : l'habitant actuel de Peticoudiac et de la Baie Sainte-Marie, reconnaîtrait son accent et ses coutumes. Au village de Thibaudeau, j'ai vu les descendants du meunier de Chipody arriver le dimanche à la porte de l'église en petite charrette, comme au temps de Port-Royal et de Grand-Pré. La robe noire du prêtre, se rendant à la sacristie pour chanter l'office divin, rappelait les missionnaires de Pisiquid, de Beauséjour, ou du cap Sable. Dans la paroisse de Landry, j'ai entendu l'arrière-neveu du brave notaire Leblanc, de Grand-Pré, M. Télémaque Leblanc raconter l'odyssée de ses grands parents depuis le Bassin des Mines jusqu'à Philadelphie, de Philadelphie aux Antilles, du Cap Français à Bâton-Rouge, et de Bâton-Rouge aux Attakapas.

Au bord du bayou Tèche, sous un énorme chêne vert, d'où pendaient des festons de cette mousse grise qui donne un aspect si mélancolique aux paysages louisianais, une femme, entourée de ses enfants, jouant parmi les lataniers, blanchissait du linge dans l'onde voisine, en chantant une ballade qui a retenti bien souvent le long de la Baie de Fundy. Sa voix qui nous arrivait de loin avec les notes de l'oiseau moqueur, perché dans la cime du chêne, disait les couplets de *La claire fontaine.*

Sous les feuilles d'un chêne
Je me suis fait sécher.
Lui ya longtemps que je t'aime
Jamais je ne t'oublierai.
Sur la plus haute branche
Le rossignol chantait
.....
Tu as le cœur à rire
Moi je l'ai-t-à pleurer.

Grâce à une lettre d'introduction qui m'avait été donnée par M. Gayarré pour son ami, l'ancien gouverneur de la Louisiane, j'eus l'avantage de faire la connaissance de cet aimable octogénaire. Ruiné par la guerre et par la libération de ses esclaves, il avait pu refaire une partie de sa fortune par la vente de terrains aux compagnies de chemins de fer. Il était rentré dans sa belle habitation de l'île Copal, sise

---

Pelletier, Breau, Gaudry, Broussard, Gaudet, Blanchard, Guilbault, Bourgeois, Roussel, Gotreau, Martin, Robichaud, Daigle, Richard. On cite parmi les familles les plus nombreuses, celles des Landry, Bernard, Leblanc, Arseneau . ces deux dernières forment toute une population à Royville, sur le Vermillon, dans la paroisse de Lafayette.

au bord du bayou Vermillon, dans un massif d'orangers, de copals, de citronniers, de figuiers et de chênes verts. Auprès subsiste encore le camp des esclaves devenus libres, petit village formé de maisonnettes uniformes. L'habitation elle-même est un vaste édifice à double étage, couronné d'un belvédère et entouré de vérandahs soutenues par des colonnades.

On connaît l'hospitalité à la fois patriarcale et princière des planteurs du Sud. Exquis dans ses manières, intarissable dans ses discours agrémentés de mille réminiscences d'un autre âge, M. Alexandre Mouton qui a siégé pendant longtemps au Sénat, est un gentilhomme qu'on croirait transporté d'hier des rives de la Seine ou de la Durance. Sa fille, Iphigénie, ange de piété comme Evangeline, se lève chaque matin dès l'aurore, pour aller entendre la messe à Vermillonville, et entretenir la lampe du sanctuaire. Les proscrits dont elle descend, sont un exemple de plus de cette dislocation des familles acadiennes qu'on cherche à nier aujourd'hui, mais dont la tradition se garde partout où il y a des Acadiens. Sans se laisser décourager par les recherches infructueuses de ses devanciers, la génération actuelle a écrit au Canada, en France et ailleurs, pour savoir ce qu'étaient devenus quelques-uns des siens, disparus depuis la dispersion, et dont on n'a jamais pu retrouver la trace.

Pendant que nous causons assis sous la vérandah, la fanfare d'un cuivre éclate sous bois, et un cavalier, monté sur un cheval texien, débouche de l'avenue au grand galop. Le bon vieillard regarde venir avec un sourire de complaisance, ce jeune caballero, au costume pittoresque avec des guêtres en cuir de daim, fièrement cambré sur sa selle mexicain[illegible]mmeau saillant et à larges étriers. L'étranger s'arrête brusquem[illegible] face de l'habitation, et nous salue en enlevant avec grâce, le sombrero qui le couvre : " C'est mon fils, Sosthène, qui arrive du large (1), me dit le vieillard. Il vient de surveiller la marque de mes troupeaux."

Cette scène me remet en mémoire le passage de Longfellow où il décrit Basile, le forgeron de Grand-Pré, devenu gardien de troupeaux dans les prairies.

---

(1) La ressemblance des prairies avec l'océan leur a fait appliquer en Louisiane, plusieurs termes de marine : ainsi pour une course dans la prairie, on dit : *aller au large, revenir du large.* Uune habitation entourée de son bouquet d'arbres, s'appelle *une île :* l'*île Copal*, l'*île Crévemberg*, etc., etc. A la Nouvelle-Orléans, on désigne de même sous le nom d'*îles* ou d'*îlots*, un pâté de maisons. On vous dira, par exemple, vous avez trois îlots, six îlots pour vous rendre à la cathédrale, au Mississipi.

p. 145. Voy. [illegible]
B. [illegible]

LES ACADIENS APRES LEUR DISPERSION[1]

(1755-1775.)

II.

Le 18 novembre 1755, un vent d'orage poussa dans les eaux de la Delaware, trois navires chargés de quatre cent cinquante-quatre Acadiens, parmi lesquels la maladie, causée par les chagrins, les fatigues de la mer et les mauvais traitements, avait commencé à faire des ravages. Plus d'un de ces passagers portaient déjà sur ses traits, l'empreinte de la mort.

La première impression créée dans la Pennsylvanie par la présence des Acadiens fut un sentiment d'appréhension, chez une classe de la population imbue de préjugés religieux. Elle crut au danger d'une conspiration parmi les catholiques irlandais et allemands, enhardis, croyait-elle, par ce surcroit de leurs coreligionnaires. Au millieu de l'irritation excitée contre les Acadiens par ces vagues rumeurs, quelques citoyens de Philadelphie, n'eurent pas honte de proposer de les mettre en vente comme esclaves ; les Acadiens se révoltèrent avec toute la fierté et l'indignation de leur sang français, protestèrent même par des requêtes contre ce criminel projet qui n'eut pas de suite. Heureusement que d'autres citoyens rachetèrent l'honneur de la Pennsylvanie par leur humanité et leurs soins charitables.

La reconnaissance du peuple proscrit a placé le nom du philanthrope Benezet à côté de celui du père Harding, ce missionnaire compatissant dont la charité fut sans bornes et qui put, grâce à sa qualité de prêtre, offrir aux proscrits en même temps que ses aumônes, les consolations de son ministère. Il leur administra les sacrements, leur dit la sainte messe et les assista à leurs derniers instants. Ces cœurs brisés trouvaient aux pieds de ce saint prêtre, la force de pardonner à ceux qui les faisaient mourir loin des leurs, sur une terre étrangère ; mais ils étaient devenus semblables à des plantes arrachées du sol ; ils ne pouvaient plus se reprendre à la vie. Plus de la moitié moururent

(1) Du *Paris-Canada*.

peu de temps après leur arrivée [1]. La nostalgie les tuait autant que la misère, comme l'exilé antique, ils expiraient en tournant les yeux vers leur patrie :

"...et dulces moriens, reminiscitur Argos"

III

Dans le Sud, les Acadiens furent reçus avec humanité ; mais le Nord resta fermé à la compassion. Lorsqu'au mois d'août, un parti de soixante-dix-huit proscrits descendirent de leurs bateaux pour se reposer dans une anse de Long-Island, ils furent saisis par ordre de sir Charles Hardy, quoiqu'ils eussent des passeports signés par les gouverneurs de la Caroline du Sud et de la province, en divers villages écartés, où les magistrats eurent ordre d'asservir les adultes au travail et de s'emparer des enfants " pour en faire de bons et utiles sujets ", autrement dit, des protestants [2]. Cinquante neuf garçons et quarante-neuf filles furent ainsi distribués dans les comtés de Westchester et d'Orange.

Quelque dur que fût le sort de ces infortunés, il ne parut pas encore assez au gré de leurs fanatiques ennemis ; l'année suivante, ordre fut donné de les jeter en prison ; et, raconte M. Gilmary Shea, dans tout l'espace qui s'étend depuis Richmond en gagnant vers le Nord, cet arrêt fut mis à exécution. Vers cette époque, un groupe de ces confesseurs de la foi était réuni dans quelques maisons voisines de la traverse de Brooklyn, dont il existe une ancienne vue indiquant ces maisons. En juillet 1756, sept embarcations portant quatre-vingt-dix exilés longeaient la côte méridionale du Massachusetts ; eux aussi, furent arrêtés à leur entrée dans un havre, et dispersés par les autorités locales qui leur arrachèrent les passeports dont ils étaient munis, en maudissant les braves sudistes qui leur avaient montré de la sympathie.

De son côté, la Virginie n'eut qu'une voix pour repousser les Acadiens ; mais cette hostilité même eut pour résultat la rentrée d'une partie d'entre eux en France. L'Angleterre, cédant aux énergiques remontrances des Virginiens, fit transporter trois cents trente-six de ces Acadiens à Liverpool où ils furent retenus sept ans comme prisonniers de guerre. On leur promit la liberté s'ils voulaient apostasier ; un ministre presbytérien leur fut même envoyé pour leur faire cette proposition. Le duc d'York fit la même tentative ; mais malgré qu'un de

(1) *American Catholic Quarterly Review : the Acadian Confessors of the Faith. October* 1884, p.606. Thompson Westcott, *History of Philadelphia.*

(2) *New-York Col, Doc.*, vol. VIII, p. 125.

ces malheureux fût déjà mort demisère, ils restèrent tous fidèles à leur foi (1). A la conclusion de la paix, et grâce en partie aux efforts de l'abbé Leloutre, leur ancien missionnaire, ils entrèrent en France où ils obtinrent des terres dans le Poitou, dans le Berry et à Belle-Isle-en Mer où leurs descendants existent encore.

Le Maryland paraît ne s'être pas inquiété des déportés abandonnés sur ses rivages. Il les laissa libres, soit de s'éloigner, soit de se créer une nouvelle existence dans le pays où la présence de catholiques descendants de la colonie de Lord Baltimore, décida un certain nombre à se fixer. Un groupe fit voile vers les Antilles ; d'autres cédèrent à l'invincible besoin de revoir leurs foyers (2). Quelques-uns ne craignirent pas de s'aventurer à travers les immenses fôrets, d'affronter les partis de Sauvages qui les infestaient, afin d'arriver jusqu'au Canada, où ils espéraient retrouver des membres de leur familles dont ils ignoraient le sort. Plusieurs détachements partis d'autres points du littoral avaient entrepris le même trajet.

Au nombre de ces fugitifs était un jeune homme âgé de dix-huit ans, nommé Etienne Hébert, enlevé de la paroisse de Grand Pré où il habitait le vallon du Petit Ruisseau, dans la concession dite des Hébert. Séparé de ses frères qui avaient été jetés, l'un dans le Massachusets, l'autre dans le Maryland, et le troisième dans un autre endroit, tandis que lui-même, débarqué à Philadelphie, avait été mis au service d'un officier de l'armée, il n'eut pas de repos jusqu'à ce qu'il eût rejoint ses frères qu'il croyait rendus au Canada. Frustré dans ses éspérances, à son arrivée, mais non découragé, il se fit concéder des terres dans la seigneurie de Bécancourt, et repartit en hiver monté sur des raquettes. Après bien des recherches, il eut la joie de les ramener tous les trois ; l'un était à Worcester, l'autre à Baltimore et le troisième dans un village dont le nom a été oublié. Les quatre frères s'établirent voisins l'un de l'autre à Saint-Grégoire où ils ne tardèrent pas à prospérer.

Un jour Etienne Hébert apprit qu'une de ces voisines de Grand-Pré du nom de Josephte Babin, qu'il avait eu l'intention d'épouser, avait été emmenée à Québec où elle vivait, avec une de ses sœurs, sous la protection d'exilés comme elle Malgré une longue séparation, elle ne l'avait pas oublié et n'avait jamais perdu l'espérance de le revoir. Ils se revirent en effet : Hébert, de son côté, lui étant resté fidèle. Ils pleurèrent longtemps au souvenir de Grand-Pré, au souvenir de tant de parents et d'amis morts et disparus. Peu de jours après, ils étaient unis pour ne plus se séparer.

---

(1) *Brynmer's Report on Canadian Archives*, 1881, p. 151.

(2) *American Catholic Quarterly Review : the Acadian Confessors of the Faith, October* 1884 p. 606.

Qu'on ouvre *Evangeline* et l'on verra que toute la trame de ce poème est dans cet épisode, à la seule différence qu'Evangeline ne retrouve Gabriel qu'à son lit de mort.

Les quatre frères Hébert sont devenus la souche de nombreuses et honorables familles répandues au Canada. Huit de ces familles occupent encore aujourd'hui le rang des Hébert dans la paroisse de Saint-Grégoire.

Un grand nombre d'Acadiens s'étaient donné rendez-vous au Canada ; ils y reçurent un accueil fraternel, malgré les temps de misère qu'on avait traversés. De son côté, le gouvernement fit de grands frais pour venir à leur secours. L'abbé Le Guerne, ancien missionnaire des Acadiens, en rend un témoignage particulier dans uue lettre à Mgr de Pontbriand. L'Évêque de Québec était l'écho des sympathies du peuple et du clergé dans la réponse où il exprimait sa profonde affliction pour les infortunes das Acadiens : " Hélas ! ajoutait-il, que de misères à souffrir malgré toute la dépense ! (1)"

Il y eut, malheureusement, quelques Canadiens, indignes du sang français, des misérables de l'école de Bigot et Vergor qui profitèrent de la naïveté des Acadiens pour exercer contre quelques-uns d'entre eux de honteuses extorsions ; mais ce ne furent là que des cas isolés comme il s'en rencontre en tout pays, et qu'il serait souverainement injuste d'imputer à la masse de la population.

Les prêtres de Saint-Sulpice offrirent aux exilés des terres dans leurs seigneuries, leur fournirent des secours et même des animaux pour commencer l'ouverture de leurs fermes. Ce fut l'origine de la paroisse de Saint-Jacques de l'Achigan. D'autres groupes fondèrent celles de Saint-Grégoire et de l'Acadie, ouvrirent une partie de Nicolet et d'Yamachiche où une des concessions porte encore le nom d'Acadie. A Saint-Gervais et à Saint-Charles, près Québec, les concessions peuplées par les exilés s'appellent encore aujourd'hui *les Cadies*.

Le successeur de Mgr de Pontbriand sur le siège de Québec, Mgr Briand, envoya un de ses prêtres dans les colonies anglaises pour y recruter des familles acadiennes auxquelles il assurait des établissements au Canada. Ce jeune prêtre était un des exilés que l'évêque avait protégé et ordonné tout exprès pour cette œuvre de charité. L'abbé Breau ramena, en effet, un bon nombre de familles qui reçurent des terres auprès de leurs compagnons d'exil à Saint-Jacques de l'Achigan ; l'abbé Breau lui-même devint leur premier curé.

---

(1) *Archives de l'archevêché de Québec. Lettre de Mgr de Pontbriand à l'abbé Le Guerne.* 28 *juillet* 1756.

IV

Sur une ancienne vue de Baltimore, on distingue, près du Palais de Justice, une maison bâtie, paraît-il, dès l'année 1740, par un colon irlandais, Edward Fotterall. C'est dans cette maison inachevée et inoccupée que plusieurs familles acadiennes s'établirent à leur arrivée dans le Maryland. Elles y apprirent bientôt qu'un missionnaire, le Père Ashton, résidait à 15 milles de Baltimore, et elles lui envoyèrent une députation pour le prier de leur accorder l'assistance de son ministère. La première messe dite à Baltimore, remarque à ca sujet M. Shea eut lieu dans cette maison abandonnée, sur un autel improvisé, en présence d'une poignée de proscrits acadiens et d'Irlandais catholiques. Malgré la proximité de coreligionnaires, les Acadiens ne s'implantèrent cependant pas plus dans le Maryland, que dans les autres colonies où ils furent jetés. Presque tous ceux qui n'y trouvèrent pas une mort prématurée, s'enfuirent dans des contrées plus hospitalières.

Les malheureux Acadiens ont inspiré à un historien américain des paroles émues, qu'il fait bon de citer : " Des sept mille proscrits, dit-il, qui furent ainsi dispersés comme les feuilles par les vents violents de l'automne, depuis le Massachusetts jusqu'à la Georgie, au millieu d'un peuple qui haïssait leur religion, détestait leur pays, se moquait de leur coutumes et riait de leur langage ; il en resta peu comparativement pour grossir le nombre des catholiques de ce pays. En descendant sur ces lointains rivages, ces hommes, qui avaient connu l'abondance et la richesse, se virent montrés du doigt et repoussés comme des vagabonds, réduits à la mendicité ; et ces cœurs brisés, atteints dans toutes leurs affections, ne rencontrèrent que rarement de bons Samaritains pour panser leurs plaies intérieures et verser l'huile et le vin de la consolation sur leurs poitrines endolories (1). "

Lorsque durant l'hiver de 1756, Lawrence se promenait dans les rues d'Halifax avec les chevaux qu'il avait fait voler aux Acadiens, pour son propre usage, il était loin de soupçonner les embarras que lui préparaient plusieurs des colonies, en favorisant le retour de ceux-là mêmes qu'il avait mis tant d'acharnement à chasser de leurs foyers. Aussi, fut-il plongé dans d'étranges perplexités, quand il apprit, au cours de l'été suivant, que des centaines d'entre eux longeaient les côtes de l'Atlantique, avec la résolution bien arrêtée de venir reprendre leurs terres. Cela mettait en question son idée d'effacement complet de la race française dans la péninsule. Il se répandit en reproches et en plaintes amères, adressa même une circulaire aux différents gouverneurs. "Je conjure Votre Excellence, y disait-il, d'employer tous les

(1) *Stevens, History of Georgia*, V. 1, p. 476.

moyens possibles pour empêcher l'accomplissement d'une si pernicieuse entreprise, en détruisant toutes les embarcations que ceux (des Acadiens), qui sont dans notre colonie, peuvent avoir préparées, et de retenir tous ceux d'entre eux qui essaieront de passer dans aucune partie de votre gouvernement, en route pour ici, soit par terre soit par eau(1).

C'est à la suite de cette circulaire qu'eurent lieu, dans les états du Nord, les redoublements de rigueur et les emprisonnements dont j'ai déjà parlé.

V

Lawrence ne fut pas moins implacable pour les débris des Acadiens restés dans la péninsule. Profitant du départ pour Boston d'un régiment américain, il donna au major Prebble qui le commandait, l'ordre suivant qui n'a pas besoin de commentaire :

" Vous êtes enjoint, par les présentes, de jeter l'ancre au cap de Sable, d'y débarquer avec vos troupes, et d'y saisir tout ce que vous pourrez d'habitants et de les emmener avec vous à Boston. En tout cas vous devrez detruire et brûler les maisons des dits habitants, et emporter leurs mobiliers et leurs troupaux de toute espèce ; vous en ferez une distribution à vos troupes, en récompense de l'accomplissement de ce service. Enfin, vous détruirez tout ce qui ne pourrait être facilement emporté (2 . "

Cette invitation au pillage s'adressait à des milices qui avaient fait leurs preuves en ce genre d'exploits : les ruines fumantes qui couvraient la péninsule étaient là pour le dire. Prebble n'eut cependant pas tout le succès qu'il attendait de l'expédition qui lui était confiée. " Le 23 avril, raconte l'abbé Desenclaves, témoin oculaire, un village fut investi et enlevé ; tout fut brûlé et les animaux tués ou pris. " Entre autres exploits, " ils enlevèrent la chevelure d'un des enfants de Joseph Dentremont, aprés avoir pillé et brûlé sa maison (3). " Le reste des habitants eut le temps de fuir dans les bois.

Cette première descente fut suivie bientôt après d'une autre où se commirent de nouvelles dévastations ; l'abbé Desenclaves y fut fait prisonnier avec plusieurs de ses paroissiens.

L'enlèvement de ce missionnaire acheva de décourager ce qui restait de la population du Cap de Sable et des environs, dont le chiffre parait avoir été considérable. Sa position semblait en effet désespérée ;

(1) *Archives de la nouvelle-Ecosse*, p. 303.

(2) *Archives de la Nouvelle-Ecosse ; ordre de Lawrence au major Prebble, Halifax, 9 avril* 1786, *p.* 300.

(3) *Archives de l'archevêché de Québec ; lettre de l'abbé Desenclaves*, 22 *juin* 1756.

elle ne pouvait attendre aucun secours extérieur ; elle éteit réduite à une profonde misère et exposée chaque jour à la destruction. Dans cette extrémité, plusieurs chefs de famille, instruits du caractère humain du nouveau gouverneur du Massachusstts, M. Powell, prirent le parti de lui adresser une humble supplique et d'en appeler à sa générosité. Ils en vinrent jusqu'à promettre de s'engager au service de l'Angleterre, si on l'exigeait absolument.

" Nous, vos humbles suppliants, y disaient-ils, nous vous adressons ces quelques lignes, dans l'espérance qu'elles obtiendront l'heureux résultat que nous en désirons. Nous souhaitons, par dessus toutes choses, que Votre Eccellence ait pitié de nous qui sommes vos semblables, réduits à la détresse, et que vous nous accordiez l'humble demande que nous implorons instamment de vous. Qu'il plaise à Votre Excellence de nous prendre sous son gouvernement et de nous établir ici sur cette terre où nous vivons. Nous regarderons toujours comme une stricte obligation de vous aimer et honorer jusqu'à notre dernier soupir, et nous assurons Votre Excellence que nous sommes disposés de tout cœur à faire tout ce que vous exigerez de nous, autant qu'il nous sera possible. Si jamais aucun dommage est causé dans nos endroits par les sauvages, il devra nous être imputé. Nous sommes en tout environ quarante familles, formant à peu près cent cinquante âmes ; les sauvages qui vivent entre ici et Halifax ne dépassent pas le nombre de vingt, et ils sont disposés aussi à se joindre à nous. Enfin, si par malheur, notre humble supplique n'était pas écoutée, nous nous soumettrons à ce que Votre Excellence jugera à propos dans sa bonté. Et si nous sommes condamnés à être bannis d'ici, nous obéirons à Votre Excellence et nous partirons, quoique ce départ nous soit aussi pénible que la mort (1)."

Le gouverneur du Massachusetts fut ému de ce cri de détresse ; il profita de la présence du général Amherst à Boston, pour lui communiquer la requête des Acadiens. Amherst en fut touché et voulut s'intèresser à leur sort ; mais les pétitionnaires relevaient du gouverneur de la Nouvelle-Ecosse et il convenait de lui soumettre la requête. Pour toute réponse, Lawrence expédia sans délai un navire qui transporta les Acadiens du Cap de Sable en Angleterre, où ils furent retenus prisonniers.

Le cabinet de Londres qui n'avait pas trempé dans l'acte d'expulsion des Acadiens, qui même ne l'avait su qu'après coup, s'était vu forcé d'en subir les conséquences et de laisser Lawrence achever son œuvre de proscription. Le motif qu'il lui en donnait renferme une qualification sévère de sa conduite : " Il n'y a pas, disait-il, de vengeance,

(1) *Archives de la Nouvelle-Ecosse, p.* 306.

quelque cruelle et désespérée qu'elle soit, qu'on ne doive attendre d'un peuple exaspéré comme celui-ci a sujet de l'être des traitements qu'il a subis (1)." Lawrence dut se rappeler ces prévisions lorsqu'il apprit les représailles commises sur terre et sur mer par des bandes de proscrits que sa conduite inhumaine avait poussés au désespoir. Des attaques furent dirigées avec succès sur divers points de la péninsule. Plusieurs petits vaiseaux furent armés qui coururent sus aux navires ennemis avec une persévérance et une audace inouïes. Avant la fin de la campagne de 1759, pas moins de seize ou dix-sept vaisseaux, quelques-uns d'un grande valeur, furent capturés et servirent de butin aux armateurs acadiens (2).

VI

Après la chute de Québec (1759), les Acadiens avaient cru qu'ils seraient traités comme les Canadiens, qu'ils auraient part aux conditions faites à ceux de ces derniers qui avaient accepté le nouveau régime. Ils y avaient d'autant plus de droit, qu'ils avaient le plus souffert.

Au mois de novembre 1759, environ deux cents d'entre eux, accompagnés de leurs missionnaires les PP. Cocquart et Germain, descendirent des bois au Fort-Frédéric sur la rivière Saint-Jean. Ils présentèrent au commandant, le colonel Arbuthnot, une lettre attestant qu'ils avaient prêté serment d'allégéance, à Québec, devant le juge Cramahé, et un permis d'aller reprendre leurs terres, signé par Monckton. Ce dernier était le même qui commandait à Beauséjour en 1755, ét qui avait déshonoré ses épaulettes d'officier en exécutant les ordres de bannissement des Acadiens. Etait-ce le souvenir des scènes navrantes qu'il avait provoquées, et le remords de sa conduite inhumaine qui l'avait fait consentir à cet acte de justice? Essayait-il de réparer une partie des malheurs qu'il avait causés, et cet acte fut-il suivi d'autres semblables? On aime à le supposer. Quoiqu'il en soit, sa conduite en cette circonstance contraste étrangement avec celle de Lawrence. A peine celui-ci eut-il reçu les informations d'Arbuthnot, qu'il répondit par un refus insultant. Ne pouvant contester l'authenticité des lettres de Monckton et de Cramahé, il prétendit que les Acadiens n'avaient pu les obtenir que par fraude, et il décida, avec son conseil, instrument toujours docile entre ses mains, qu'ils seraient regardés comme des

(1) *Archives de la Nouvelle-Ecosse, p.* 304.

(2) These land ruffians, turned pirates, have had the hardiness to fit out shallops to cruise on our coast, and sixteen or seventeen vessels some of them very valuable have already fallen into their hands. *Archives de la Nouvelle-Ecosse. Lettre de Lawrence aux Lords du Commerce, p.* 308.

prisonniers de guerre et transportés au plus tôt en Angleterre. Il eut le soin de tenir cette résolution secrète, afin de les garder autour du fort, et de les avoir sous la main à l'arrivée des navires qui devaient les transporter. Cette précaution était presque superflue, car les Acadiens ayant épuisé leurs dernières ressources, n'étaient plus en état de retourner dans les forêts où ils seraient bientôt morts de faim.

Vers le même temps, un égal nombre de fugitifs des environs de Peticoudiac et de Memramcook, pressés aussi par la famine, vinrent faire leur soumission au colonel Fry, commandant du fort Cumberland (Beauséjour). Ils furent suivis peu après de plus de sept cents autres retirés à Richibouctou, Bouctouche et Miramichi. Fry eut l'humanité de leur fournir quelques provisions, sans lesquelles un tiers d'entre eux seraient morts de faim dans le cours de l'hiver. Mais il n'obtint cette autorisation de la part de Lawrence, que parce que celui-ci y voyait un moyen de les rassembler, de s'emparer d'eux comme prisonniers, selon qu'il avait été décidé dans son conseil, et de les déporter en Angleterre, à l'exemple de ceux de la rivière Saint-Jean. Il exigea des ôtages, comme garanties de la présence au printemps suivant, de tout ce qui restait dans cette région d'Acadiens dont le chiffre s'élevait à douze cents âmes.

Un arrêt du même genre, édicté l'année suivante à Halifax, engloba dans la même proscription un autre groupe de sept cents réfugiés au fond de la Baie des Chaleurs, principalement à Ristigouche. Dès l'ouverture du printemps de 1760, des centaines de ces malheureux proscrits pour la deuxième fois, furent dirigés les uns par terre, les autres par mer, sur Halifax, où les casernes de la ville leur furent assignées pour prison; d'autres furent condamnés par Lawrence à réparer les digues, rompues presque partout par suite de l'abandon où elles avaient été laissées. Ainsi les maîtres de ces domaines, naguère si fortunés, se voyaient maintenant réduits à l'état d'ilotes sur ces mêmes domaines qu'ils étaient forcés de rouvrir de leurs propres mains, à la culture, au profit d'étrangers, avant de repartir pour l'exil.

Ce fut le dernier acte de persécution de Lawrence. La mesure de ses iniquités était comble. Il mourut peu après de la mort des persécuteurs frappé dans la force de l'âge par un mal foudroyant, au sortir d'un bal public donné, paraît-il, en réjouissance de la capitulation de Montréal.

Le Rév. Hugh Graham, ministre protestant d'Halifax, écrivait en parlant des soldats américains, notés d'infamie pour leurs cruautés contre les Acadiens: "On a observé que ces soldats, presque tous sans exception, terminèrent leurs jours misérablement".

Telle fut la fin de Lawrence. Ces châtiments ne rappellent-ils pas ce que raconte Lactance en parlant de la mort des persécuteurs?

Les deux principaux persécuteurs des Acadiens avant Lawrence, étaient morts comme lui misérablement : Armstrong se suicida dans un moment d'aliénation mentale (1739). On le trouva mort percé de cinq coups de sabre qu'il s'était donnés lui-même ; Mascarène finit ses jours dans la disgrâce et l'abandon (1760).

L'Abbé H. R. Casgrain.

Paris, 15 Décembre 1886.

(*A suivre.*)

LES ACADIENS APRES LEUR DISPERSION[1]

(1755-1775.)

VII

Le nouveau gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, Jonathan Belcher, ne valait guère mieux que son prédécesseur. Président de son conseil, il avait souscrit servilement à tous ses actes arbitraires, et il eut d'autant plus à cœur de marcher sur ses traces et d'achever son œuvre, qu'il y était poussé par la part de responsabilité qu'il avait prise à la spoliation et au bannissement de tout un peuple, et surtout par le besoin d'en effacer tout vestige. Pour lui, en effet, de même que pour Lawrence, chaque apparition d'Acadiens, revenant de l'exil, était une vision menaçante, comme le spectre de Banco. Il en était chaque jour obsédé, car de nouvelles bandes d'Acadiens affluaient de toutes parts vers leurs anciennes propriétés, ne pouvant se persuader qu'ils les avaient perdues pour toujours, d'autant plus que des permis d'occupation avaient été récemment donnés comme ceux de Monckton, qu'au surplus un grand nombre de déportés n'avaient consenti à se rendre et à s'embarquer en 1755, qu'après avoir reçu l'assurance qu'ils seraient réinstallés dans leurs biens après la guerre (2) et qu'enfin le commandant général Amherst, jugeant de la situation plus froidement que les autorités de la Nouvelle-Ecosse, ne mettait pas d'opposition au retour des exilés (3). Il en résultait des conflits avec les nouveaux occupants, qui ne cessaient d'adresser des demandes de protection au gouverneur. Il eût été assez facile à celui-ci de concilier les uns et les autres en offrant aux Acadiens des terres dans quelque région inoccupée des environs, comme le fit, un peu plus tard, le lieutenant-gouver-

(1) Les chapitres VII et VIII auraient dû paraître dans notre livraison de Mai en place des chapitres IX et X.

(2) " Il n'est point de trahisons dont l'Anglais ne se soit servi contre l'habitant pour l'emmener.. On n'enlevait, disait-on, des familles que pour les empêcher de porter les armes pour les Français... La paix ramènerait un chacun sur son ancienne habitation." *Lettre de l'abbé Le Guerne à M. Prévost*, 1756.

(3) *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p p. 314, 318.

neur Franklin, second successeur de Belcher. Les Acadiens qui, depuis six ans, n'avaient pas su où reposer la tête, et qui soupiraient plus que jamais après la tranquillité, se seraient bientôt résignés à prendre ce parti : ils en donnèrent des preuves du moment qu'on leur en fit la proposition ; mais ce temps était encore éloigné.

La législation de la Nouvelle-Ecosse se montrait aussi intolérante que le gouverneur Belcher. Elle lui adressa une pétition dans laquelle elle lui demandait de bannir une seconde fois les Acadiens. Le motivé de cette requête est un chef-d'œuvre d'ineptie qui fait sourire de pitié quand il ne provoque pas l'indignation. Un des grands reproches qu'on y fait aux Acadiens est leur ingratitude, parce qu'ils ne goûtent pas la mansuétude et les douceurs du régime britannique (*The lenity... and the sweet of the English Government*) (1). On accuse l'insolence qu'ils ont de venir réclamer leurs terres. On leur reproche leur religion pour laquelle ils montrent la plus grande *bigoterie*, leurs principes politiques et leur attachement à la France qui leur ont été inculqués depuis longtemps par leurs prêtres, toutes choses qui les empêcheront de devenir jamais de vrais bons sujets.

Tous les anciens griefs formulés contre les Acadiens sont récapitulés dans cette requête ; mais, chose digne de remarque, il n'est allégué aucun acte de révolte ni de désordre commis par les Acadiens depuis la capitulation de Québec.

On avait espéré que l'Angleterre se hâterait d'ordonner le transport des Acadiens ; mais l'Agleterre n'était pas plus pressée de s'en embarrasser que ne l'avaient été les colons américains lors de la première expulsion. La Nouvelle-Ecosse se trouvait ainsi chargée d'un fardeau qu'elle s'était mis elle-même sur les épaules et dont elle ne savait plus comment se défaire. Le trésor puplic se trouvait en outre obéré par les dépenses qu'entraînaient l'entretien et la nourriture de cette multitude de prisonniers dont le nombre était tel, seulement à Halifax, qu'il fallait tenir, à tour de rôle, le quart de la population de cette ville sous les armes pour les garder. Les citoyens, fatigués de cette servitude, demandaient à grands cris d'en être délivrés. On avait cherché à alléger le trésor public en mettant à gages chez les particuliers une partie des détenus ; un bon nombre d'autres étaient employés à l'ouverture des chemins et à la réparations des digues. Belcher ne pouvait s'empêcher de reconnaître la supériorité des Acadiens dans ce dernier genre d'ouvrage. Au cours d'une lettre qu'il écrivait au secrétaire d'Amherst, M. Forster, pour demander l'autorisation de les y forcer, il disait : " Il me paraît de la dernière importance que les colons soient assistés par les Acadiens pour réparer les digues, d'autant plus que la

(1) *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p p. 316, 317.

subsistance de ces colons dépend de l'avancement de cet ouvrage pour lequel les Acadiens sont les plus habiles du pays. Cette puissante raison jointe à la considération du grand service rendu à ces établissements au moyen des Acadiens, me presse de vous renouveler la demande de m'envoyer des ordres, afin qu'il n'y ait aucun retard dans le progrès de ces établissements. J'espère que j'éprouverai d'autant moins de difficulté à obtenir cette autorisation que le secrétaire des affaires militaires m'a assuré récemment de votre part, que *les Acadiens devront être prêts à recevoir mes ordres*, A UNE DEMI-HEURE D'AVIS" (1).

Après la lecture de cette lettre, on comprend pourquoi les Acadiens goûtaient peu les douceurs de ce régime, qui à une demi-heure d'avis, les faisaient esclaves d'étrangers incapables d'exploiter les terres sur lesquelles eux-mêmes avaient vécu richement de père en fils. On comprend aussi de quelle source de richesses eussent été ces mêmes Acadiens pour la Nouvelle-Ecosse, si on leur avait seulement donné un coin de terre à cultiver paisiblement. La conduite de Belcher et de son gouvernement était d'autant plus condamnable que, dès le 22 mars de la même année 1761, le général Amherst conseillait fortement les mesures de conciliation à l'égard des Acadiens. " Je n'ai rien de plus à cœur, écrivait-il au gouverneur, que l'intérêt et la sécurité de la province de la Nouvelle-Ecosse, mais dans les circonstances où se trouve cette riche et florissante province, je ne vois pas qu'elle puisse avoir rien à craindre ou à redouter de la part des Acadiens, mais qu'au contraire on pourra retirer de grands avantages en les occupant convenablement. Je dois avouer que j'incline à les laisser s'établir dans la province sous une législations convenable" (2).

Au lieu de suivre ces sages conseils dictés par l'humanité, Belcher faisait armer deux vaisseaux pour aller chercher ceux qui s'étaient réfugiés dans le golfe et jusqu'au fond de la baie des Chaleurs, où ils vivaient de chasse et de pêche ; sept cent quatre-vingt-sept individus, hommes, femmes et enfants furent capturés. Sur ce nombre, trois cent trente-cinq furent mis à bord des vaisseaux ; le reste, faute de moyen de transport, dut être relaché sur promesse de venir se rendre quand l'ordre lui en serait signifié.

Vers cette même époque avaient lieu d'autres déportations du côté de la baie de Fundy, où avaient abordé plusieurs familles venues du fond de leur exil, à travers une série de dangers et de misères impossible à décrire ; la plupart étaient originaires des paroisses de la Rivière-aux-Canards, de Grand-Pré ou des environs immédiats. Il est facile d'imaginer qu'elles furent leurs émotions en mettant pied à terre dans

(1) *Archives de la Nouvelle-Ecosse. Lettre de Belcher au colonel Forster*, p. 319.
(2) *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p. 326.

le bassin des Mines. Elles revoyaient enfin leurs lieux natals, d'où elles s'étaient crues bannies pour toujours. Que de souvenirs se pressaient dans leur mémoire à la vue de tout ce qui les entourait ! C'était ici que chacun d'eux était né, qu'il avait grandi, qu'il avait vécu si longtemps heureux et paisible.

En traversant la Grand'Prée, il leur semblait que tous les points de l'horizon, si familiers à leurs regards, leur souhaitaient la bienvenue. Le cap Doré dressait toujours là-bas ses falaises roussâtres couronnées de ses forêts primitives. De l'autre côté, la rivière Gaspareaux descendait toujours en serpentant dans la vallée. Vers les hauteurs de Grand-Pré et de la Rivière-aux-Canards, ils distinguaient les emplacements de leurs terres. Mais qu'étaient devenues leurs maisons ? Qu'étaient devenus les villages et les églises de Grand-Pré et de la Rivière-aux-Canards ? Hélas ! tout avait été saccagé, brûlé, et rasé jusqu'à terre. Des maisons bâties depuis par des étrangers s'élevaient çà et là.

Il ne faudrait pas connaître le caractère des Acadiens ni l'esprit de foi qui les distinguait si éminemment, pour supposer qu'un de leurs premiers soins n'ait pas été d'aller prier pour leurs morts, dans les cimetières où ils étaient abandonnés depuis si longtemps : nul doute qu'ils vinrent s'y agenouiller, prier et pleurer : ce fut là une de leurs plus douces consolations.

Qu'allaient-ils maintenant devenir ? Allait-on les laisser vivre au sein de leur pays ? Ou bien seraient-ils encore pourchassés comme des bêtes fauves, poursuivis par la haine et un fanatisme implacable ? Bien souvent ils s'étaient posé ces questions pendant qu'ils cheminaient péniblement de leur lointain exil jusqu'ici ? Maintenant que la guerre était finie, ils se flattaient de l'espoir que l'apaisement se ferait autour d'eux ; ils ne furent pas longtemps sans connaître l'horrible vérité. A peine s'étaient-ils montrés, avant même qu'ils eussent fait valoir leurs réclamations, ils furent violemment repoussés par les usurpateurs de leurs terres. Plusieurs durent se cacher pour éviter d'être pris et jetés en prison. D'autres moins heureux furent contraints, comme on l'a vu, de travailler à la réparation des digues au profit de leurs spoliateurs. L'animosité de ces derniers était d'autant plus vive qu'ils n'avaient à leur opposer que le droit de la force contre la force du droit. Ils adressèrent pétition sur pétition au gouverneur dont on connaît l'esprit : ils ne furent que trop vite écoutés, d'un seul coup, cent trente furent saisis et conduits à Halifax sous une escorte de miliciens du comté de King (1).

---

(1) C'était sous ce nom qu'avait été désigné le canton des Mines, et c'est le même qu'il porte aujourd'hui.

VIII

Pendant ce temps, Belcher attendait vainement la coopération de l'Angleterre pour le transport de ses victimes. Les Lords du Commerce répondirent qu'ils ne pouvaient se charger de cette besogne et que cela regardait le secrétaire d'État, lord Egremont (1). Le Secrétaire d'État, de son côté, s'en lava les mains, et le renvoya au général Amherst, dont on a vu les dispositions.

Sur ces entrefaites, le retrait d'une partie des troupes, occasionné par la prise de Saint-Jean-de-Terre-Neuve par les Français, aggrava la situation de la Nouvelle-Ecosse, compromise par sa conduite inqualifiable vis-à-vis des Acadiens. Elle craignit que ces malheureux, exaspérés par tant de mauvais traitements, se portassent à quelque acte de désespoir. Belcher assembla son conseil et décréta précipitamment un envoi en masse au Massachusetts, sans prendre même la précaution d'en prévenir les autorités locales. Tout ce qui put être trouvé d'Acadiens, de tout âge et de tout sexe, dans toute l'étendue de la Nouvelle-Ecosse, fut arrêté, traîné jusqu'à Halifax, embarqué sur cinq navires avec ceux qui étaient déjà détenus dans cette ville, et envoyés à Boston (1762). Là, ils attendirent en rade sous les canons du fort Williams, la décision de la législature du Massachusetts qui se trouvait alors en session.

Malgré la forte pression exercée sur cette chambre, elle refusa péremptoirement de laisser débarquer les déportés, et fit signifier ses ordres au capitaine Brooks, chargé de convoyer les transports. Celui-ci ne vit alors d'autre parti à prendre que de les ramener à Halifax, où leur arrivée répandit la consternation, et fit éclater une explosion de colère contre le Massachusetts. Il suffit de raconter de tels faits pour les faire juger.

Belcher et son conseil portèrent leurs plaintes jusqu'en Angleterre, accablèrent de leurs accusations la législature de Boston, et demandèrent avec plus d'instances que jamais la déportation des Acadiens : " Ce renvoi des navires, disait-il, est d'autant plus regrettable que tant d'expulsions répétées et inutiles doivent naturellement exaspérer l'esprit de cette dangereuse population qui peut se porter par désespoir aux plus terribles méfaits, tant par elle-même que par ses instigations auprès des sauvages."

Les Lords du Commerce répondirent par un refus formel de se prêter à ces interminables persécutions, disant " qu'il n'était ni nécessaire, ni politique d'expulser les Acadiens, vu qu'en employant vis-à-

(1) *Archives de la Nouvelle-Ecosse.—Lettre des Lords du Commerce*, 23 *juin* 1761, *p.* 320.

vis d'eux des moyens convenables, ils pouvaient promouvoir les intérêts de la colonie, et devenir des membres utiles à la société, suivant ce qui paraissait être le sentiment du général Amherst " (1).

Croira-t-on qu'après cela la Nouvelle-Ecosse se soit obstinée à tenir les Acadiens en servage, qu'elle n'ait pas abandonné ses projets de déportation, et qu'elle ait continué d'en importuner l'Angleterre ? C'est dans ce but qu'elle ne voulut pas les établir sur des terres, qu'elle les fit éparpiller sur toute la péninsule, et les mit au service des colons dont plusieurs poussèrent l'inhumanité jusqu'à refuser de leur payer des gages (2).

On frémit à l'idée du sort infligé à ces infortunés. Huit ans étaient révolus depuis qu'ils avaient été arrachés de leurs riches et paisibles demeures ; et après avoir enduré tant de souffrances et de fatigues pour y revenir, ils s'en étaient vus arrachés de nouveau, traînés de prison en prison, déportés une seconde fois et enfin ramenés pour être réduits à l'état de parias parmi leurs oppresseurs.

On est ému à la lecture d'*Evangéline ;* mais quand on connaît toute l'histoire des Acadiens, on est forcé d'avouer que la fiction de Longfellow est bien au-dessous de la vérité. Qu'était-ce en effet que le sort de la fiancée de Gabriel, comparé à celui de tant de jeunes filles fiancées comme elle ? et de plus captives ? Qu'étaient-ce que ses malheurs comparés à ceux de tant de mères de famille, dont les maris, dont les enfants étaient morts les uns après les autres, sur les chemins de l'exil, et qui n'avaient pas même la liberté d'aller y rejoindre leurs parents ?

La plupart des Acadiens avaient fini par prendre en horreur le séjour de l'Acadie. Eux qui avaient tant désiré d'y rentrer, n'aspiraient plus maintenant qu'à en sortir. Lorsqu'à la suite du traité de Paris (1763). ils apprirent que leurs compatriotes, détenus en Angleterre, avaient obtenu la liberté de rentrer en France, grâce aux soins du duc de Nivernais et de l'abbé Leloutre, ils conçurent l'espoir d'aller les y rejoindre et firent des démarches en conséquence. Ils avaient été déclarés prisonniers de guerre comme eux, il n'était que juste qu'ils fussent traités sur le même pied. Il semble d'ailleurs qu'on aurait dû saisir avec empressement cette occasion de s'en débarrasser, puisqu'on ne voulait pas les souffrir dans la Nouvelle-Ecosse ; mais, chose presque

(1) " ..... it was neither necessary, nor politic to remove them, as they might, by a proper disposition, promote the interest of the colony, and be made useful members of society, agreeable to what appears to be the sentiments of General Amherst." *Nova Scotia Archives.—Minutes of the Proceedings of the Lords of Trade ; p.* 337.

(2) *Archives de la Nouvelle-Ecosse p.* 338.

incroyable, sur le simple soupçon d'ailleurs non fondé que le secrétaire du duc de Nivernais, M. de Larochette, s'était occupé de leur repatriement, le gouvernement anglais en prit ombrage et adressa d'énergiques protestations à la cour de France. Lord Halifax, président du Bureau de Commerce, écrivit en même temps au gouverneur Wilmot, successeur de Belcher, de veiller de plus près sur les Acadiens, afin d'arrêter toute tentative d'évasion. Le recensement des différents groupes de cette population, avec leurs lieux de résidence, dressé à cette occasion, indique que Wilmot, dont la politique ne différait pas de celle de ses prédécesseurs, avaient suivi ponctuellement les ordres du noble Lord (1). Ce dernier acte de tyrannie acheva d'exaspérer les Acadiens. Ils se soulevèrent avec indignation, dressèrent des réclamations, déclarant qu'ils ne prêteraient jamais serment d'allégeance, qu'ils étaient et qu'ils voulaient rester Français et Catholiques ; qu'ils étaient prêts à tout souffrir pour cela et qu'ils en avaient donné des preuves.

Pour bien comprendre toute la portée de ces réclamations, il faut se rappeler que le principal motif de la déportation des Acadiens en 1755 avait été un motif religieux : celui de *papistes recusants*, prononcé contre eux parce qu'ils avaient refusé de prêter serment. Or, le gouverneur Wilmot exigeait d'eux maintenant le serment d'allégeance sous une nouvelle formule qu'ils croyaient contraire à la foi catholique (2). Ceux qui se décidèrent ensuite à prêter ce serment, le firent avec de grandes craintes et ne se tranquillisèrent qu'après avoir consulté M. Bailly, missionnaire canadien que leur envoya, en 1767, l'évêque de Québec.

En terminant leur requête, les Acadiens avaient demandé qu'on leur fournît les moyens de passer aux Antilles, où ils savaient rencontrer de leurs compatriotes, partis de la Georgie et de la Caroline du sud.

Sur un refus de Wilmot, ils préparèrent secrètement une expédition et partirent au nombre d'environ six cents, dans l'automne de 1764. Le gouverneur ferma les yeux sur les préparatifs de cette expédition,

---

	Familles.	Individus.
(1) A Halifax et les environs.....	232	1.056
Comté de King, fort Edouard.....	77	227
Annapolis	23	91
Fort Cumberland.....	73	388
	405	1.762

Il y avait en outre dans l'île Saint-Jean (Prince-Edouard) 300 autres familles canadiennes.

(1) The Council drew up the form of such an oath in terms least liable to an equivocal sense. *Wilmot to Halifax*, p. 340.

ou du moins n'y mit guère d'obstacles, car ce départ était tout ce qu'il désirait. Il écrivait à Londres, vers cette même date, qu'on ne pouvait choisir de lieu plus favorable que les Antilles pour les y envoyer. Le motif qu'il en donne est à noter : C'est que plus ils seront loin, mieux ce sera pour la sûreté de la Nouvelle-Ecosse, et que le climat des Antilles est mortel pour les hommes du Nord ; qu'un grand nombre d'Acadiens qui avaient voulu s'y établir, y étaient morts des fièvres, et que les fièvres viendraient bien vite à bout de ceux-ci (1).

Peu de temps avant ce départ, une autre bande de cent cinquante personnes des environs de Canseau s'était soustraite à la vigilance des magistrats, et avait fait voile pour Saint-Pierre et Miquelon. C'est aussi vers cette date que dut avoir lieu le départ des réfugiés acadiens de l'île du Prince-Edouard, dont la destinée, à partir de ce jour, est restée enveloppée de mystère. La plupart se composaient de la population de Cobequid, qui, en 1755, avaient abandonné leur village pour éviter la déportation. S'il faut en croire le récit d'un certain capitaine Pile, commandant du navire *l'Achille*, vers la fin du siècle dernier, ils périrent presque tous en mer dans les circonstances les plus lamentables.

" Le capitaine Nichols, dit-il, commandant un transport venant de Yarmouth, fut employé par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, pour enlever de l'île Saint-Jean, trois cents Acadiens avec leurs familles. Avant de mettre à la voile, il représenta à l'agent du gouvernement qu'il était impossible que son navire, dans l'état où il était, pût arriver sans danger en France, surtout à l'époque avancée de la saison où l'on se trouvait. Malgré ses représentations, il fut forcé de les recevoir à son bord, et d'entreprendre le voyage. Arrivé à une centaine de lieues des côtes de l'Angleterre, le navire faisait eau à tel point, que, malgré tous les efforts de l'équipage, il était devenu impossible de l'empêcher de sombrer. Quelques minutes avant qu'il s'enfonçât, le capitaine fit venir le missionnaire qui se trouvait à bord et lui dit que le seul moyen de sauver la vie d'un petit nombre était de faire consentir les passagers à laisser le capitaine et les matelots s'emparer des chaloupes. Le missionnaire fit une exhortation aux Acadiens, leur donna l'absolution et leur fit consentir à se soumettre à leur malheureux sort. Un seul Français s'embarqua dans une des chaloupes, mais sa femme lui ayant reproché qu'il l'abandonnait avec ses enfants, il revint à bord. Peu

(1) ..... The further they are distant, the greater our safety.....

.....Great numbers of them have lately died at cape François (West Indies)....

.....As that climate is mortal to the natives of the Northern countries, the French will not be likely to gain any considerable advantage from them. (*Letters from Wilmot to Lord Halifax*, pp. 345, 349, 351.)

Wilmot réitéra par trois fois la demande de déporter les Acadiens aux Antilles, *Archives de la Nouvelle-Ecosse*, p. 346.

d'instants après, le navire s'engloutit avec tous ses passagers. Les chaloupes, après avoir couru mille dangers, arrivèrent dans un port situé à l'ouest de l'Angleterre."

En terminant son récit, le capitaine anglais a cru lui donner du piquant en faisant jouer un rôle ridicule au missionnaire, et en disant qu'il avait lâchement abandonné ses compagnons d'infortune. Malheureusement pour le narrateur, ce détail n'a pas de vraisemblance ; car il est parfaitement connu qu'après la dispersion des Acadiens, il n'était pas resté un seul de leurs missionnaires dans les parages du Golfe. Comme garantie de ce fait, on a le témoignage formel d'un contemporain, l'abbé de l'Isle-Dieu, vicaire général de Québec (1). Quant au fait en lui-même, il paraît confirmé par une lettre de Brook Watson, déjà citée, où il est dit que treize cents Acadiens périrent vers ce temps, les uns dans un naufrage, les autres de la variole à Southampton et dans les ports voisins où ils avaient été débarqués

En parlant de ces désastres, Watson fait une réflexion mélancolique qui fait voir en même temps l'esprit juste et droit de cet homme de bien : "Ce peuple infortuné, dit-il, livré par la France sans son consentement, fut à cause de son attachement à des principes que tout noble esprit regarde comme digne de louanges, arraché de son pays natal, chassé par la nation qui réclamait son obéissance, et rejeté par celle dont il descendait et dont il suivait la religion, les coutumes et les lois, avec le plus profond attachement" (2)

Paris, ce 15 Décembre 1886.

L'Abbé H. R. Casgrain.

(*A suivre.*)

---

(1) *Lettres de l'Abbé de l'Isle-Dieu : Archives de l'archevêché de Québec.*

(2) *Collection de la Société historique de la Nouvelle-Ecosse. Vol. II, p.* 132.

LE NORD

XVI.

Parallèle à la Sawguay est une rivière plus modeste et que j'appellerai rivière St. Ignace. Elle offre à l'industrie d'immenses ressources, quoique la pente de son cours soit à peu près nulle.

Sur cette rivière sont deux petits lacs : Ste. Marie, de 3 milles de tour, et St. Joseph, d'un mille de longueur sur dix arpents de largeur. C'est à l'embouchure du St. Joseph, situé à environ 5 arpents en bas du Ste Marie, qu'a été érigé le moulin des Pères Jésuites. La manière d'obtenir une force motrice sans rapide apparent est remarquable. L'endroit endigué est très étroit, et l'on parvient par les pelles à barrer presque complètement le passage de l'eau, qui s'accumule dans le lac en quantité énorme, sans cependant s'élever d'une manière perceptible. L'eau ramassée pendant une nuit suffit, même dans les temps de grande sécheresse, à alimenter le moulin durant plusieurs jours. D'autant plus que ce moulin, qui a été construit par M. Matte, est à turbine et exige très peu de pression pour faire mouvoir les machines qui sont nombreuses.

En l'été de 1884, il n'y avait encore que les scieries, mais bien perfectionnées, certes. Il fallait voir dévorer un billot par ces mâchoires circulaires. Aujourd'hui on y a placé un appareil pour confectionner le bardeau, la latte, la planche pour lambris, et des moulanges pour y moudre le grain. Le tout a coûté environ $5,000. On a l'intention d'y ajouter prochainement un jeu de cardes. C'est d'une importance majeure que le colon ait un moulin. Et, après l'église qui cultive le moral, rehausse le courage du colon, c'est bien le moulin qui doit venir dans le canton, pour préparer le bois avec lequel il bâtira sa maison, et pour moudre son grain. De ce moment le pionnier est chez lui ; il est à l'abri des éventualités causées par les mauvais chemins. C'est ce qu'ont compris les Péres Jésuites qui, aidés par la société de colonisation du diocèse de Montréal, ont consacré à cette construction des sommes assez considérables. Et cette œuvre a eu sa victime. Peu de temps après notre départ, un nommé Bergeron, très habile homme, était venu prendre la direction de ce moulin. C'était un canadien que l'on avait fait venir de Chicago. Un éclat qui s'échappa un jour d'un billot sous la scie, le frappa au ventre et le tua.

ne point tomber entre les mains de la justice, il s'était réfugié parmi les Sioux.

Le drapeau de ce Sioux, n'était qu'un morceau de drap rouge, ayant environ un pied de large et six pieds de long, attaché à une perche de six pieds de longueur.

Ils était garni de plumes blanches et noires et de serres d'aigle. Delorme les conserva longtemps en souvenir de cet exploit.

On a prétendu souvent que les sauvages boivent le sang encore tout chaud de leurs victimes. Delorme prétend que ce récit est exagéré. Ils prennent le sang dans le creux de leurs mains le portent à leur bouche s'en couvrent les lèvres et soufflent dans le creux de leurs mains remplies de saug, pour laisser croire qu'ils en boivent, mais j'ai pu constater, dit Delorme, qu'il n'en mettent point dans leur bouche.

Comme presque tous les anciens coureurs des prairies, le Père Delorme a fini par se fixer dans un des anciens établissements de la Rivière Rouge.

Il avait su amasser une petite fortune. Un jour qu'il partait pour les prairies de l'Ouest, il se rendit au couvent de St François-Xavier et damanda à l'une des Religieuses de vouloir bien prendre soin d'une petite cassette, qu'il venait de déposer sur une table. Il n'en dit pas d'avantage et partit. Au bout de deux heures, il revint et dit à la Sœur qui n'avait presque pas fait attention a la casette en question, tant Delorme ne paraissait pas y attacher d'importance : " Ma Sœur, " dans cette petite boîte, il y a quatre mille piastres en or, ce serait mieux de ne pas la laisser traîner sur la table." Est-ce assez crâne ?

Il demeura à St François-Xavier, vivant dans une modeste aisance. Il faillait le voir et l'entendre à la veillée, raconter les chasses merveilleuses et les légendes des prairies d'autrefois, pour se faire une idée des regrets amers qu'éprouvent les anciens du pays, de voir l'envahissement de l'ouest par les populations blanches, faire disparaître pour toujours leur condition de vivre, leurs lois primitives et leurs usages patriarchales.

Les souvenirs de cette génération d'hommes, leurs récits naïfs, leurs voyages continuels au milieu d'un immense pays, les habitudes qu'ils s'étaient créés au milieu de cette existence nomade, ont je ne sais quel charme dont on se défend mal. La vie de Urbain Delorme n'offre aucun incident extraordinaire.

Pour cette raison, elle pourra servir peut-être, à mieux faire connaître comment se gouvernaient les caravanes des chasseurs Métis qui deux fois l'an se dirigeaient vers l'ouest. Urbain Delorme est mort à St François-Xavier au mois d'août dernier, à l'âge avancée de 87 ans.

Saint Boniface, le 9 septembre 1886.

L. A. PRUD'HOMME.

LES ACADIENS APRES LEUR DISPERSION (1)

(1755-1775.)

IX

Le successeur de Wilmot adopta une ligne de conduite toute différente de celle de ses devanciers : il se montra aussi bienveillant que ceux-ci s'étaient montrés barbares. Michael Franklin, qui s'était élevé de la condition de simple marchand aux plus hautes charges de sa province, paraît avoir été un homme excellent ; il avait dû gémir bien souvent de tout le mal dont il avait été témoin. Il n'épargna rien pour faire oublier aux pauvres Acadiens restés dans la Péninsule, les traitements dont ils avaient eu tant à souffrir. Au reste, il ne faisait qu'obéir aux injonctions du gouvernement anglais, qui, mieux informé du caractère et des dispositions des Acadiens, voulait le reconnaître en se montrant juste et équitable envers eux : " Vous ne manquerez pas, lui écrivait le ministre anglais, Lord Hillsborough, de leur donner les plus entières assurances de la faveur et de la protection de sa Majesté et de ses bienveillantes intentions..... Sa Majesté est pleine de tendresse et d'attentions à l'égard de ceux qui ont fait des établissements au Cap-Breton, sous la protection de permis temporaires du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, et elle veut qu'on veille avec un soin attentif à leur avancement " (1).

Franklin n'avait eu rien de plus pressé que de mettre en vigeur cette politique de conciliation, Dès la réception de cette dépêche il écrivit à l'un des magistrats du bassin des Mines : " J'ai reçu ordre de Sa Majesté de donner aux Acadiens les plus amples assurances de sa royale faveur et de sa protection. Et vous pouvez aussi leur donner de ma part la plus entière assurance que je repousse totalement et désavoue toute intention de les employer comme milice hors de cette province, et que de tels rapports n'ont pu venir que de la part d'esprits faibles et mal intentionnés. Vous pouvez de plus leur garantir qu'ils seront traités, en tout temps, avec le même degré d'indulgence et de protection

(1) *Archives de la Nouvelle-Ecosse, pp.* 352, 353.

que Sa Majesté a pour ses autres sujets. Vous pouvez ajouter aussi que le gouvernement n'a pas le moindre dessein soit de les molester, soit de les inquiéter au sujet de leur religion " (1).

Un mois après, le lieutenant gouverneur réiterait les mêmes recommandations au colonel Denson : " Quelques-uns des Accadiens, disait-il, du comté de King et de Windsor... m'ont informé qu'ils ont été notifiés de faire les exercices avec les milices, ce qu'ils concidèrent comme une charge trop dure pour eux, n'ayant pas d'armes, et étant incapables de les acheter immédiatement, s'il fallait le faire...

" En conséquence je désire que vous les exemptiez d'être appelés et de faire ces exercices, jusqu'à ce que vous receviez des ordres contraires... De plus, je dois vous signifier que c'est l'intention du Roi, et que c'est aussi ma volonté, qu'ils soient traités par les officiers du gouvernement, avec toute la douceur et la tendresse possibles, en toute occasion, afin qu'ils n'aient pas le moindre sujet de se repentir de s'être soumis d'une manière si parfaite au gouvernement de Sa Majeste. " (2)

En étudiant cette politique si humaine et si sage de Franklin, on ne peut s'empêcher de faire cette réflexion : Que de malheurs eussent été évités de part et d'autre ! Que d'embarras de moins pour l'Angleterre et la Nouvelle-Ecosse ! Que de haines apaisées ! Que de progrès accomplis, si, à la place de Lawrence, il y avait eu à Halifax un gouverneur du caractère de Franklin ! Au lieu de cent mille Acadiens dans les provinces maritimes, l'Angleterre y compterait aujourd'hui un million de plus de ces sujets fidèles et utiles !

Et dire qu'à l'heure qu'il est, il se rencontre encore des apologistes de la conduite de Lawrence, même parmi des gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse ! (3) On est bien forcé d'avouer que la science politique a encore des progrès à faire dans notre pays.

X

Franklin, qui avait été témoin de l'héroïque attachement des Accadiens pour leur foi, savait qu'il ne pouvait leur donner de meilleures preuves de ces bonnes intentions, et des gages plus rassurants pour l'avenir, qu'en accordant à leurs missionnaires toute liberté de les visiter et de les évangiliser. C'est en effet, sous son administration, et à

(1) *Archives de la Nouvelle-Ecosse.—Lettre du Lieutenant-Gouverneur Franklin à M. Deschamps*, 1er *juin* 1768, p. 353.

(2) *Archives de la Nouvelle-Ecosse. Lettre au gouverneur Franklin au colonel Denson*, 4 *juillet* 1768, *p.* 354.

(3) Voir le discours prononcé par le gouverneur Archibald devant la Société historique d'Halifax, octobre, 1886.

sa demande que fut envoyé le premier missionnaire venu du Canada depuis la conquête, M. Bailly de Messein (1), qui arriva à Halifax au moment où l'abbé Maillard y terminait sa longue vie d'apostolat.

L'abbé Maillard était le seul missionnaire dont la présence avait été tolérée dans la Nouvelle-Ecosse, depuis 1759.

L'orsqu'il avait été fait prisonnier quatre ans auparavant, il n'avait pas tardé à faire tomber bien des préjugés autour de lui, par l'intérêt qui s'attachait à sa personne, à ses connaissances, et à ses hautes qualités. Il finit par acquérir l'estime générale, et les meilleurs esprits recherchèrent son amitié.

Il s'en servit pour rendre son ministère aussi utile que possible pendant ces tristes années.

A l'issue de le guerre, il avait employé la grande influence dont il jouissait auprès des sauvages pour leur faire déposer les armes, et le gouvernement anglais apprécia si bien ses services, qu'il lui accorda une pension annuelle jusqu'à sa mort (1768). Il fut regretté des protestants aussi bien que des sauvages et des Acadiens ; l'élite de la société d'Halifax voulut assister à ses funérailles.

Son successeur dans la Nouvelle-Ecosse, était un homme de haute naissance, d'une éducation parfaite, et animé du zèle bouillant d'un jeune prêtre au sortir de son ordination. Malgré sa jeunesse et et son peu d'expérience, l'abbé Bailly avait été choisi pour cette rude tâche, parce qu'on espérait que ses qualités sociales le feraient accepter plus facilement des autoritées ombrageuses d'Halifax. A son départ l'évêque de Québec, Mgr Briand, lui avait obtenu du gouverneur du Canada, Sir Guy Carleton, des lettres de recommandation pour le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Franklin l'accueillit en effet, dès son arrivée, avec bienveillance et favorisa sa mission auprès des Acadiens (2).

Ceux-ci commençaient à se grouper principalement le long de la baie Sainte-Marie jusqu'au Cap de Sable et du côté de l'Isthme : à Memramcook et à Peticoudiac. D'autres groupes s'étaient dejà formés au Cap Breton et le long des rivages du Golfe.

---

(1) M. Bailly devint plus tard précepteur des enfants de lord Dorchester avec qui il passa en Angleterre. A son retour à Québec, sept ans après, il fut sacré sous le titre d'évêque de Caspé et nommé coadjuteur de Mgr Hubert, évêque de Québec. Il mourut avant de lui succéder.

(2) M. Bailly avait fait la meilleure impression sur Franklin, qui écrivait au gouverneur Carleton :" His conduct has been hitherto irreproachable, and, to all appearances, bids fair to be of great benefit to this Province, by quieting the mind of the Indians who began to be very uneasy, and his mission had this further good tendency of reconciling the conciences of the Acadians who have lately taken the oaths of allegeance to His Majety's Government ".—*Nova Scotia Archives : Franklin to Carleton August 18th* 1768, *p.* 356.

La juridiction de l'abbé Bailly s'étendait sur tout cet immense territoire qu'il lui fallait parcourir d'étape en étape. Il avait en outre à visiter la rive occidentale de la baie de Fundy où se trouvaient des familles sauvages, et la mission de Sainte-Anne, formée des débris de la population de la rivière Saint-Jean, laquelle s'agrandissait rapidement par de nouvelle arrivées de proscrits. Ce groupe, moins éprouvé que les autres, à cause de son éloignement, n'avait jamais été entièrement privé de secours religieux. Malgré cet avantage, il faut dire que cette colonie n'avait pas conservé le même attachement à la foi et la même simplicité de mœurs qu'on retrouvait ailleurs. La cause en était due à la présence d'un certain nombre d'exilés qui avaient mené longtemps une vie errante au millieu des villes et des campagnes, où ils avaient été aigris par les rebuts et privés de toutes instructions religieuse.

L'abbé Bailly fut acceuilli comme un sauveur par les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse. Ce jeune prêtre dont les mains étaient pour ainsi dire, encore humides de l'onction du sacerdoce, leur paraissait comme la colombe de l'arche, apportant la branche d'olivier après le déluge de maux qui les avait submergés. Avec quelle joie, avec quel empressement, ils tiraient de leur cachette les objets du culte, les ornements d'église, les calices, les ciboires, etc, etc. On dressait un autel rustique dans une des chaumières les moins pauvres. Les femmes et les enfants y apportaient quelques fleurs des bois ou cueillies dans les parterres. Puis on se réunissait pour assister à la sainte messe et recevoir les sacrements. On faisait baptiser les enfants, dont un grand nombre, nés depuis plus de douze ans, n'avaient jamais vu de prêtre. Que de douces paroles étaient échangées ! Que de larmes versées ! Mais celle-là n'étaient pas amères ; elles ressemblaient à ces gouttes de pluie qui tombent à travers les rayons de l'arc-en-ciel.

Cependant, la saison des jours mauvais n'était pas encore finie pour les pauvres Acadiens : un autre genre de tribulation avait commencé pour eux. A la persécution ouverte succédait une persécution sourde fomentée par la malveillance de subalternes, malgré les volontés exprimées de l'Angleterre et du gouverneur. Ainsi on mettait des obstacles au groupement des familles ; on avait l'œil, par exemple, à ce qu'une terre octroyée à un Acadien, le fût entre deux propriètaires protestants (1), et encore cette terre devait-elle être située, non sur les côtes, mais dans l'intérieur de la péninsule. Au surplus, le mode de concession

(1) Ce procedé n'était que la mise à exécution du plan diabolique proposé en 1744, c'est a-dire onze ans avant l'expulsion des Acadiens, par Shirley, gouverneur du Massachusetts. Il proposait de plus d'accorder le denier de Judas à tout Acadien, qui apostasierait le catholicisme. Après cela, on ose blâmer les missionnaires de l'Acadie d'avoir jeté le cri d'alarme.

territoriale, à titre de simple permis temporaire adopté par la Nouvelle-Ecosse, n'était pas fait pour rassurer l'esprit méfiant des Acadiens, tant de fois trompés,

Qu'ils eussent raison de se défier de ces permis temporaires, la suite des événements en donna la preuve. Je n'en veux citer qu'une : en 1784, c'est-à-dire à près de trente ans d'intervalle, les dépossédés de 1755, fixés à la rivière St-Jean, furent de nouveau dépossédés au profit des loyalistes américains et de soldats congédiés qui n'eurent qu'à s'asseoir à leurs tables, pour manger leur pain, et devenir du jour au lendemain rois et maîtres des propriétés arrosées par les sueurs de la race proscrite. Ces malheureuses familles impuissantes contre la force, n'eurent plus qu'à reprendre le chemin des fôrets. Elles remontèrent la rivière Saint-Jean à trente lieues de toute habitation et ouvrirent, la hache à la main, les plateaux de Madawaska où elles se multiplièrent avec la merveilleuse fécondité qu'on leur connaît Leurs descendants plus nombreux qu'une ruche d'abeilles, ont formé, aux alentours, une multitude d'essaims devenus aujourd'hui de belles et riches paroisses.

On a un exposé de la situation des Acadiens et de celle des sauvages à l'arrivée de M. Bailly, d'autant plus intéressant qu'il est saisi sur le fait, dans les lettres de missions, écrites par l'abbé Bailly lui-même à son évêque, Mgr Briand. En voici quelques extraits :

Ekouipahan, 20 juin 1768.

" Monseigneur,

"... Si je n'ai point informé Votre Grandeur plus tôt de l'état de la mission confiée à mes soins, l'impossibilité en a été la cause. J'attends de la miséricordieuse bonté de N.-S. Jésus-Christ- et j'espère que cette vigne devenue stérile portera bientôt des fruits abondants. La mission d'Ekouipahan, où je réside ordinairement et où il paraît que le gouvernement veut me fixer, est presque toute composée de sauvages malécitesua nombre d'environ quarante et quelques familles assez bonnes.

Je laisse parler une voix non suspecte, le protestant Beamish Murdoch qui ne peut s'empêcher de désapprouver le projet de Shirley. Il n'y a d'aussi blâmable dans toute cette histoire que l'indigne France de Louis XV, qui, après avoir tout exigé des Acadiens n'a rien fait pour les protéger. Il n'y a qu'un seul peuple qui leur soit toujours resté fidèle : ce sont leurs frères du Canada.

Voici le passage de Murdoch : " He (Shirley) proposes to intersperse protestant settlements among the french in Nova Scotia, taking part of the marsh lands from them for the new settlers..... he recommands.....granting small privileges and immunities for the encouragement of such as should come over to the protestant communion and send ther children to learn English " (This suggestion of offering worldly advantages in exchange of profession can hardly be commended in our days.) *History of Nova Scotia*, pp 126, 131.

" Les femmes et les filles ne boivent point, ni les garçons, et il y a aussi quelques hommes tempérants. J'ai obtenu d'eux qu'ils n'apportent plus d'eau-de-vie dans le village. Il y a, aux environs du village, onze familles acadiennes, celles-là même que Votre Grandeur a eu la bonté de confirmer à Sainte-Anne (1). Les Acadiens, qui sont restés parmi les Anglais, sont encore très fervents : leur seul défaut est un entêtement, soit pour rester chacun dans leur canton et ne vouloir point se réunir, soit pour avoir des terres aux mêmes conditions qu'ils les avaient autrefois, ne relevant que du Roi. C'est ce que les Anglais, qui les détestent, leur ont reproché. Le gouvernement ne veut point les concéder à cette condition, cependant on a exigé un serment de fidélité : l'été sur les bords de la mer à la pêche, l'hiver dans les bois à la chasse.

" La mission des Micmacs est de toutes la plus nombreuse : il y a trois villages principaux, le plus proche est Richibouctou à soixante lieues ; jamais il n'y a eu de missionnaires en ce lieu ; les sauvages ont toujours été desservis par Miramichi où ils sont plus nombreux, et à cent lieues d'ici. Le dernier missionnaire de cet endroit est je crois, le P. Maurice de la Corne. Les murs de la chapelle subsistent encore et les sauvages tiennent les ornements cachés : jamais je n'ai pu les leur faire apporter. Une grande partie de ces sauvages est venue ici ; l'autre est allée à Ristigouche sur ce qu'ils avaient entendu dire que le Père Ambroise y était. Le village de Ristigouche étant de la province de Québec, s'il y avait un missionnaire à cet endroit, il pourrait avec moins de difficultés que moi, desservir les îles Saint-Jean, la Magdeleine, et cap Breton où il y a encore quelques Acadiens. Pour desservir ces îles, il me faut faire un voyage long et coûteux ; je ne pourrai aller en ces endroits que le printemps prochain, encore il me faudra commencer dès l'hiver prochain.

" Grâce à la Providence du Seigneur, j'ai subsisté jusqu'à présent. Les présents des sauvages et mon casuel peuvent monter à cent piastres et plus, c'est assez pour vivre sous quatre écorces ; les voyages m'embarrassent un peu. Pour les Acadiens, il m'a fallu les faire vivre

" Voilà à peu près, Monseigneur, l'état de la mission de la Nouvelle-Ecosse. Santé, travaux, fatigues, voyages, inquiétudes, je puis assurer Votre Grandeur que je n'ai rien épargné pour cultiver cette partie du champ du père de famille que vous avez confiée à mes soins. Si Votre Grandeur ne considère que la bonne volonté et l'envie de travailler, et non les talents et les vertus nécessaires à un si auguste ministère, je m'offre, je suis entre les mains de Votre Grandeur. Le

(1) Mission acadienne de la Rivière Saint-Jean.

moindre signe de sa volonté sera toujours pour moi la parole du Seigneur.

" J'espère que Votre Grandeur voudra bien obtenir pour moi du Père des miséricordes une petite étincelle de ce feu céleste qui embrasse les cœurs ; mes travaux seront toujours inutiles, sans cela. "

Halifax, 23 mai 1769.

" Je suis à Halifax depuis le mois mai, où mylord William Campbell (1) a mille bontés pour moi qui ne les mérite guère, mais qui fais tout mon possible pour contenter et remplir les intentions de Votre Grandeur. Mais la mission est bien abondante et bien difficile : les Indiens sont épars çà et là, et la voix du pasteur n'est point assez forte pour les réunir. Les sauvages sont assez bons ; je n'ai qu'un ennemi principal à combattre pour eux, c'est l'ivrognerie.

" Tout l'hiver j'ai été en voyage, et je me suis assez bien trouvé de la raquette qui n'est pas à beaucoup près aussi difficile qu'on se l'imagine ; ce qui m'a le plus fait souffrir, c'est la pluie continuelle du mois de janvier et de février. Dans le bois, couché sur une neige fondante, et à l'abri de quelques méchantes écorces, jugez de ma situation ; mille fois heureux si, tandis que je ne pouvais avoir du feu pour rechauffer mon corps tout mouillé, j'eusse ressenti que mon cœur brûlait du feu de l'amour divin. Je crains et je tremble de ne pas correspondre à toutes les grâces que le Seigneur me fait.

" Ma mission est de plus de cinq cents lieues de tour. J'ai été extrêmement malade un mois après mon retour de Québec ; ce mal me prit le jour de la Présentation de la très-sainte Vierge, après avoir chanté la messe ; et le soir, j'étais sans connaissance ; maintenant je suis assez bien, cependant je ressens une respiration difficile : quoi qu'il en soit le Seigneur est mon soutien.

" Je me recommande aux priéres de Votre Grandeur et de tout le diocèse ; seul ici sans soutien, sans conseil, hélas ! quel terrible compte pour ma tiédeur ! "

" Halifax, 22 juillet 1769

" Je suis dans la ville d'Halifax depuis trois mois, ayant cependant fait des excursions de temps en temps pour desservir les Micmacs. J'ai éprouvé ici bien des bontés de la part de mylord William Campbell et de tous les messieurs du conseil ; l'on a même obtenu pour moi une pension de cent livres, de Sa Majesté. Je partirai le 25 pour le Cap de Sable ; c'est l'ancienne mission où s'étaient réfugiés MM. Desenclaves et de Vauquelin ; j'aurai là des enfants de quatorze à quinze ans

(1) Successeur de Franklin.

à baptiser et un reste de besogne en proportion. Les Acadiens et les sauvages sont si dispersés dans les différents coins de la Province, qu'il est mal aisé de me fixer, étant difficile que je puisse toujours être ambulant.

" Il y a beaucoup d'Acadiens du côté de Pentagoët et des Monts Déserts. Pour ce qui regarde les Micmacs, Miramichi et Caraquet sont les deux endroits où tous peuvent se réunir plus facilement pour être instruits. Il paraît que le gouvernement désire que je me fixe en la ville ou au proche ; la distance qui me séparerait alors de mes deux principales missions, serait bien grande pour pouvoir instruire les pauvres indiens suffisamment, cependant je n'ai encore pris aucun parti. Il n'y a presque point de catholiques en la ville ; il serait dangereux d'y attirer les sauvages à cause de leur penchant pour l'ivrognerie.

" La carrière que j'ai à parcourir est grande, et le champ que j'ai à défricher est vaste. Hélas ! que de sueurs et de travaux ! que de larme secrètes ne suis-je pas forcé de verser souvent, sans avoir personne qui puisse les essuyer ! Que d'anxiétés ! de doutes sans avoir personne à qui m'ouvrir et me rassurer ! Telle est ma situation.

" Je me porte assez bien. J'ai été fatigué un peu d'avoir, je pense, marché l'espace de deux jours dans l'eau, l'hiver dernier ; mais le voyage était indispensable. Je pense que le Seigneur ne me reprochera point cette imprudence. "

Halifax, 24 avril 1771.

" ..... Pour la Baie des Chaleurs, je n'ai pu absolument m'y transporter, et je ne sais pas si je le pourrai cet été. De tous les endroits de la province, c'est le plus mal aisé par terre ; il y a plus de cent quatre-vingts lieues de distance, et il n'y a point de chemins ; par mer, il me faut faire le tour du Cap Nord, mais rien de cela ne m'aurait empêché, si Son Excellence, mylord William Campbell, n'avait point paru désapprouver mes entreprises. Deux Acadiens sont venus ici le mois de mars passé pour avoir licence de chercher un missionnaire ; ils ont été absolument refusés. Tout parait jusqu'à présent opposé dans le gouvernement, à la pluralité des missionnaires catholiques, et cette opposition vient toute des Presbytériens et des gens de la Nouvelle-Angleterre. J'ai dit la messe en cette ville l'espace de trois mois l'hiver dernier, et subitement, il m'a fallu chercher un trou à six milles de la ville dans les bois pour célébrer les dimanches. Je n'aurais pas eu ce trouble si j'avais voulu fermer la porte du grenier où je la disais avant à tous les catholiques non Acadiens et sauvages C'est tout ce que je puis faire que de me maintenir ici Même à l'égard des Acadiens, je ne suis que faiblement toléré ; les mariages m'ont été permis, mais non comme conformes aux lois. Tant qu'il n'y aura que des catholiques

dans les familles, tout ira bien. Pour des terres, les Acadiens, peuvent en avoir, mais à un si haut prix qu'il n'y a rien de pareil en Canada ; point de seigneur ici, les plus riches sont ceux qui nt plus de fermes. Cent arpents de terre bons à cultiver reviennent en bois debout sans avance à vingt-deux dollars quatre shellings et six sols. Il faut qu'une famille catholique soit placée entre deux familles protestantes. Ainsi vous voyez que les Acadiens ne peuvent être que très pauvres : la pêche, la chasse, couper du bois : voilà leur vie.

" Jusqu'à ce jour, j'ai, en général, de la consolation ; leur religion n'est point perdue, et mes sueurs, souvent mes larmes sont suivies d'un contentement que Dieu seul connaît (1). Il n'y a qu'une peine qui quelques fois me fait regarder derrière moi, c'est d'être seul ; et je pense véritablement, sans la consolation et le soutien qui me viennent des missionnaires de Philadelphie, je serais de retour en Canada. Votre Grandeur jugera elle-même, en voyant les gazettes de Boston, ce qui s'écrit contre moi. Tous les honnêtes gens m'ont dit de m'épriser, et laisser dire. J'ai écrit à M. de Villars(2), et il me semble que je pourrais attendre du secours de lui. S'il se trouvait quelque missionnaire qui voulût faire comme on fait à la Chine (3), il ferait à merveille au Cap de Sable, et les magistrats d'ici sont disposés à prendre cause d'ignorance.

Que ne suis-je à Québec, et un autre à ma place ici ! Si je le pouvais

---

(1) Il est intéressant de voir jusqu'à quel point un protestant, témoin oculaire, confirme ce que dit l'abbé Bailly sur les Acadiens que celui-ci eut à desservir dans la Nouvelle-Ecosse. Brook Watson parle d'abord en ces termes de leur conduite en exil et de leur retour :

" Their orderly conduct, (in Georgia) their integrity, sobriety and frugality, secured to them the good will of the people and gained them confortable support. But still longing for their native country, all their industry was stimulated, all their hopes supported by that landmark of their former felicity ; many of them built boats, and taking their families, coasted the whole American shore, from Georgia to Nova Scotia... But, alas ! what did they find ? all was desolated for the more effectually to drive them out of the country ; all their houses had been burnt, all their cattle killed by order of government : hence they found no shelter ; still they persevered with ever falling fortitude, with unremiting industry, and established themselves in different remote parts of the province, where they had been *suffered* to remain, but without any legal property ; at last I have not heard of any land having been granted to them. "

Puis Watspn ajoute ? " Their numbers, I am told, have incrased about two thonsand, and, I am informed, they still continue, what I know them to be in their prosperous state, an honest, sober, industrious and virtuos people. "

Nova-Scotia Historical Society. Hon. Brook Watson to Rev. Dr Brown. July 1st, 1791, p. 132.

(2) Ancien supérieur du séminaire de Québec, retourné en France.

(3) C'est-à-dire se chercher sous un déguisement.

j'endosserais un habit de jardinier, et je ferais fleurir un jardin spirituel au Cap de Sable ; c'est l'endroit où il y a le plus de catholiques et les plus fervents d'ailleurs. Cela est si loin de la ville, et si à *désamain* qu'un larron pourrait y vivre quarante ans sans être pris. Que serait-ce donc d'un honnête homme, qui se comporterait en bon sujet, et qui sous main exercerait ses fonctions. Les Acadiens ont ici des biens à eux. Je suis à la veille de quitter la soutane pour m'habiller à la bourgeoise ; je suis trop gêné et ne puis même souvent m'acquitter de mes fonctions. Le gouverneur le desire ; dès qu'ici un homme a la réputation d'être catholique, sa maison m'est interdite, ou il faut qu'il soit disposé à la laisser saisir. Dans une petite ville, chacun s'examine et s'épie.

" Si un missionnaire venait à la Baie des Chaleurs, il pourrait s'établir sur la partie du gouvernement de Québec, et je pense que, prudemment et en habit séculier, il pourrait faire un tour sur la partie de la Nouvelle-Ecosse.

" Pour moi, Monseigneur, je me désespère d'être si longtemps sans compagnon ; je puis aller tous les ans à Philadelphie, n'être que trois ou quatre semaines au plus dans le voyage. Je n'ai pas voulu l'entreprendre sans avoir eu l'honneur de consulter Votre Grandeur. Les missionnaires me promettent l'hospitalité et toute l'assistance possible. Le principal commerce de cette place est avec Philadelphie. D'ailleurs tous les bâtiments qui font la traite sont commandés par des catholiques. Quand je suis à la rivière St-Jean, il m'est aussi facile d'aller à Québec qu'il est difficile d'ici de m'y rendre. La contrainte et les mesures qu'il faut prendre me fatiguent presque plus que tout le reste de la mission.

" Le gouverneur continue de m'honorer de sa protection ainsi que les principaux, mais dans un gouvernement d'Amérique, les membres et non la tête commandent. Tous sont bien intentionnés pour la religion catholique, mais la populace est fanatique. Deux ministres presbytériens ont prêché publiquement contre moi ; j'ai été nommé dans les gazettes ; si l'on souffre dit-on, que le roi mette un prêtre dans la Nouvelle-Ecosse, il faudra souffrir qu'il en mette un dans Boston. L'établissement du prêtre en Nova-Scotia est la honte du présent règne : Voilà le précis des objections. C'est un orage, Dieu le calmera. J'espère qu'il aura pitié d'un pauvre peuple qui ne demande autre chose que d'apprendre à le servir et à l'aimer.

" Je me recommande instamment aux prières et saints sacrifices de Votre Grandeur. Qu'il me faut des grâces bien précieuses et bien multipliées pour conduire cette partie du troupeau confié à mes soins par Votre Grandeur. "

En lisant ces lettres de M. Bailly, ne croira-t-on pas lire les relations des premiers missionnaires du Canada ?

Paris, ce 15 Décembre 1886

(*A suivre.*) L'abbé H. R. CASGRAIN.

MORTS POUR LA PATRIE.

XII

AUX INVALIDES.

Encore un vieux de la vieille qui vient de déposer son bilan. Ces jours-ci, le soldat Boutroy, né à Persan, (Seine-et-Oise), appelé sous les drapeaux en 1812, combattant de 1813, 1814, 1815, prisonnier de Waterloo, mourait aux Invalides à quatre vingt-treize ans, encore si vigoureux de tempéramment, si jeune de caractère, malgré les marches, les batailles, les bivouacs, que le brave homme quitta la terre avec un seul chagrin : celui de n'avoir pas eu le temps d'épouser une femme encore jeune et jolie.

De ces glorieux survivants des guerres de l'Empire, il était l'avant-dernier dans l'hôtel de Louis XIV. Il n'en reste plus qu'un aujourd'hui, le caporal Decroix, né le 20 juillet 1795.

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que plus d'un cœur en France bat à la lecture de ce simple fait divers. Nous sommes ainsi faits dans notre pays qu'à la fois chauvins et sceptiques, nous rions volontiers des vieux troupiers tout en revenant avec plaisir nous-mêmes sur le temps où nous portions l'uniforme.

—Quand j'étais au régiment...

Combien de fois, cher lecteur, n'as-tu pas entendu prononcer ce début de phrase. Les plus modestes trouvent moyen de la placer ; et il en est ainsi depuis que le monde est monde. Les marquis dans nos salons et les chiffonniers dans les carrefours, l'ont dans la bouche dix fois par jour, et quand ils se rencontrent après avoir été camarades de lit, le misérable et le gentilhomme revoient le passé, se serrent la main et rabâchent les vieux souvenirs de la caserne.

—Quand j'étais au régiment...

On rencontre bien par ci par là des cordonniers qui, en trouvant tout naturel de fraterniser avec des vicomtes, penseraient se rabaisser en serrant la main de leurs anciens frères d'armes qui ne travaillent que dans le vieux ; ce sont là des exceptions.

Si bien que depuis un temps immémorial, tout vieux soldat est traité de vieux rabâcheur.

LES ACADIENS APRES LEUR DISPERSION[1]

(1755-1775.)

(*Suite et fin.*)

La fanatisme puritain qui s'acharnait contre l'abbé Bailly et demandait son expulsion, s'appuyait sur la constitution de la Nouvelle-Ecosse, d'après laquelle la liberté de conscience était accordée à tout le monde, excepté aux papistes. Tout prêtre catholique devait être banni ; et quiconque lui donnait asile était condamné au pilori, devait payer une amende de cinquante livres sterling, et donner des garanties de sa conduite à venir.

Les lettres de M. Bailly font bien voir dans quelle triste condition étaient encore les Acadiens, près de vingt ans après leur expulsion. Elles montrent aussi quel degré de liberté religieuse leur était accordé : un seul missionnaire toléré pour une population éparpillée sur une étendue de pays de quatre ou cinq cent lieues de tour ; les mariages devant l'église non reconnus par les lois. Les Acadiens étaient-ils bien ingrats de ne pas goûter *the lenity and sweets*, la mansuètude et les douceurs de ce régime ?

Qu'on le remarque bien encore une fois, la faute était bien moins à Londres qu'à Halifax, de même qu'en 1755.

M. de Tocqueville a dit quelque part ; " Si vous voulez bien connaître le faible d'un gouvernement, étudiez-le dans ses colonies. Là, les défauts apparaissent grossis comme si on les voyait à travers un microscope." La Nouvelle-Ecosse est un exemple frappant de cette vérité. L'abbé Bailly l'exprimait en d'autres termes lorsqu'il disait que, dans un gouvernement d'amérique, ce sont les membres et non la tête qui commandent.

La réponse suivante de l'évêque de Québec à M. Bailly de Messein achève de faire connaître cette situation.

" Québec, 5 juin 1771.

" Mon cher Monsieur,

" Ne doutez point de mon affection, les bons prêtres l'ont tout entière.

(1) Du *Paris-Canada*.

" Je suis étonné que Son Excellenee, votre gouverneur, puisse vous gêner, et que le parti presbytérien trouve à redire qu'il y ait un missionnaire dans l'Acadie. Vous savez vous-même qu'étant aussi gêné que je le suis en Canada pour les prêtres, je ne vous eusse pas envoyé en ces contrées, si l'on ne m'avait pressé et sollicité. Une de mes premières vues, en vous accordant, a été d'entrer dans les vues du gouvernement, à qui notre religion nous prescrit d'obéir dans toutes les choses qui ne la blessent point. Je ne vous ai pas donné mission qu'avec l'agrément du gouverneur du Canada, que j'ai consulté le vôtre et celui-ci, quant au bien général, doivent avoir le même but, et ma conduite en cette occasion se conforme à leurs intentions. On voulait retenir les Acadiens, le moyen était de leur envoyer un missionnaire, je l'ai fait ; vous êtes entré dans mes vues par vertu et malgré l'opposition de votre illustre et chère famille, et surtout de votre tendre mère.

" Dès que vous avez l'approbation et la protection de Son Excellence le gouverneur, ne vous affligez pas de ce que disent les gazettes. Je ne trouverai pas mauvais qu'à l'exigence et à la volonté de M. le gouverneur, vous preniez l'habit séculier : *Habitus non facit monachum.* Je suis inquiets sur votre conscience, et si jaloux de votre salut et tranquillité que je vous permets de tout mon cœur d'aller à Philadelphie, si cela vous est plus commode.

" Je vous prie d'assurer de mon profond respect Son Excellence, Monsieur votre gouverneur, de le remercier de ma part des bontés qu'il a pour vous, et de l'assurer que je ferai mention de lui au saint autel. Qu'il ne s'en scandalise point : saint Paul nous le prescrit ; nos gouverneurs d'ici me l'ont demandé.

" J'ai été deux ans à Londres ; je sais assez que votre gouverneur ne sera pas réprimandé pour favoriser aux catholiques de la langue française, l'exercice de leur religion. Si vous êtes gêné, revenez au reste ; je vous recevrai dans mon sein avec toute l'effusion de mon cœur."

M. Bailly revint en effet ; il fut remplacé par un vétéran des missions dont le nom est encore dans toutes les mémoires, le vénérable père de La Brosse. On peut juger du bien que fit ce missionnaire par la grande réputation de sainteté qu'il a laissée après lui.

Cependant l'accroissement de la population lui ayant rendu bientôt impossible la desserte de cette immense territoire, l'Evêque de Québec se décida à écouter les instances que ne cessaient de lui faire les bons Acadiens pour obtenir un prêtre, malgré les refus qu'ils avaient essuyés à Halifax. Leur joie fut d'autant plus vive que l'abbé Bourg qu'il leur envoyait était comme eux un enfant de l'Acadie, exilé comme eux ; un homme de zèle, d'action et d'un rare mérite, en un mot un véritable apôtre.

Connaissant ses qualités et son origine, le prélat l'avait protégé dès sa jeunesse et choisi pour aller recueillir les restes épars de sa nation. L'abbé Bourg revenait de France où il avait été se former à la science et aux vertus ecclésiastiques.

Mgr Briand fut si satisfait des résultats de sa première année de mission (1773), qu'il lui conféra le titre et les pouvoirs de vicaire général dans toute l'Acadie et ses dépendances.

Dans la lettre qu'il lui remit à cette occasion, se trouve un passage relatif aux Acadiens, qui confirme si parfaitement les témoignages de M. Bailly, qu'il mérite d'être cité :

" Le compte, dit-il, que vous avez rendu de votre conduite dans les missions dont nous vous chargeâmes l'année dernière, et de la docilité des peuples vers lesquels nous vous avions envoyé, nous ont donné une joie vraiment sensible que nous vous avons déjà témoignée d'une manière toute particulière.

" Le zèle qui vous fit abandonner l'Europe pour vous sacrifier au salut de vos frères, plus chers à votre cœur par les sentiments de la religion que par ceux de la nature, ne trouve point d'obstacles insurmontables, dès qu'il s'agit de gagner des âmes à Jésus-Christ. La difficulté des chemins, la mauvaise humeur des peuples que nous ne vous avons point laissé ignorer et qui ne vous a pas épouvanté, l'incertitude du succès, rien de tout cela ne ralentit votre zèle ; à toutes ces représentations que notre affection, autant que notre devoir, nous obligeait de vous faire, vous ne nous avez donné que des réponses dignes d'un vrai ministre de Jésus-Christ : " Je ne suis venu, avez-vous dit, que pour les âmes abandonnées de secours." De si beaux sentiments ne pouvaient que nous plaire infiniment, ils ont en effet pénétré jusqu'au plus tendre et au plus intime de notre cœur. Et pour entrer dans toutes vos saintes et pieuses intentions, seconder votre piété et votre esprit apostolique, nous vous avons revêtu et vous revêtons par les présentes de tous nos pouvoirs.

" Nous croyons qu'il est nécessaire de vous avertir que vous ne trouverez pas dans les habitants de la rivière St-Jean la même obéissance, une semblable piété une aussi belle naïveté et candeur, autant d'attachement à la religion, un aussi profond respect pour les prêtres de Jésus-Christ, que vous en avez trouvé dans ceux des côtes maritimes de l'Acadie.

" Quant aux habitants des autres missions, dont vous nous avez fait un rapport si consolant, nous voulons que vous leur fassiez connaître notre contentement et notre parfaite satisfaction, et que vous les engagiez de notre part à persévérer et à marcher constamment dans la voie qu'ils ont prise, se rappelant sans cesse ce grand oracle du Saint-Esprit : *Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.*

Peu après le départ de M. Bourg, arriva à Québec un prêtre français du diocèse de Tours, l'abbé Le Roux, ancien supérieur de maison ecclésiastique, homme de tact et d'expérience, venu à la demande de l'évêque de Québec, pour se vouer aux missions du Canada. Mgr Briand crut l'occasion favorable pour faire une tentative vers l'isthme de la Nouvelle-Ecosse, où plusieurs groupes d'Acadiens réclamaient un missionnaire. Il espérait qu'à force de prudence et de précautions, vu l'isolement des lieux, un prêtre pourrait se maintenir sans trop créer d'ombrage.

L'abbé Le Roux y réussit, évangélisa pendant plus de vingt ans toute cette région jusqu'aux îles de la Madeleine, et bâtit enfin une église à Memramcook, dont la paroisse, comme je l'ai dit ailleurs, ne compte aujourd'hui pas moins de six mille âmes, et est devenue le principal centre acadien des provinces maritimes.

Quels furent les travaux, les fatigues et les dangers de cet apostolat? M. Le Roux lui-même en donne une idée dans une de ses lettres :

" Depuis bientôt quinze ans, dit-il, j'ai fait les fonctions de missionnaire avec beaucoup de tribulations, de peines et de misères, surtout pendant la guerre. Le [illegible] M. Bourg l'a éprouvé lui même. On m'a mis le pistolet sur la gorge, j'ai été retiré n'ayant plus ni mouvement, ni connaissance, et cela en revenant de mes missions ; sans compter la faim, la soif, réduit à manger de la soupe de vache marine encore puante.....

" Après tant de peines, de fatigues, de travaux, on cherche à nous persécuter mal à propos, Dieu soit béni ! (1) "

Cependant se préparait, dans les colonies anglaises, un grand événement qui devait influer sur les destinées de toute l'Amérique. et ramener plus de liberté et de calme, sous le toit des Acadiens. Dès que le premier coup de canon de la guerre de l'indépendance eut été tiré, ils s'aperçurent qu'on avait pour eux des ménagements auxquels ils n'étaient pas accoutumés. On craignit en éffet les complications qu'aurait pu causer un soulèvement parmi eux, qui aurait infaillible-

(1) *Archives de l'archevêché de Québec. Lettre de M. Le Roux à M. le Grand Vicaire Gravé de la Rive ; 21 août* 1788.

Au rapport de M. Le Roux, il y avait en 1785, seulement à Memramcook, au-delà de cent soixante familles, formant six cents personnes en âge de communier. L'abbé Le Roux avait, en outre, des missions acadiennes à Peticoutiac, Shédiac, Cocagne, et dans l'île du Prince-Edouard.

D'après un recensement fait la même année par M. Bourg, il y avait au cap de de Sable et à la baie Sainte-Marie, cent cinquante familles ; au cap Breton, plus de cent quarante, et à l'île du Prince-Edouard, cinquante, toutes acadiennes. Le recensement officiel fait en 1774 indiquait au Cap Breton, cinq cent deux habitants d'origine française.

ment entraîné celui de leurs constants alliés, les sauvages. Leur sécurité augmenta de tous les dangers que courait la puissance britannique dans ses colonies américaines. A la fin de 1775, toute la province du Canada était aux mains des insurgés : l'Angleterre n'y gardait plus qu'un seul rempart, la citadelle de Québec, serrée de près par le général Montgomery. On savait que le sort de cette province dépendait de la fidélité ou de la défection des Canadiens. On avait donc tout intérêt e ménager leurs frères de la Nouvelle-Ecosse.

Ce fut, grâce à ces années de guerre et à la tranquillité intérieure qui s'ensuivit pour les Acadiens, que purent s'organiser, insensiblement et sans bruit, les paroisses de la baie Sainte-Marie, de Memramcook et ensuite de Madawaska, qui servirent de point d'appui aux autres groupes acadiens.

Telle fut la fin de cette persécution sans parallèle dans les annales de l'Amérique. On a peine à s'expliquer comment la race acadienne n'a pas disparu entièrement dans cette tourmente. On s'explique encore moins comment, sans autre secours que le développement naturel des familles, elle ait pu faire de si rapides progrès, comment elle puisse compter aujourd'hui, dans les provinces maritimes, une population compacte et homogène de plus de cent mille âmes. Ce phénomène ne peut être attribué qu'à une seule cause : la puissance du sentiment religieux et national.

Depuis la publication du travail de M. l'abbé H. R. Casgrain, de nombreux renseignements ont permis à l'auteur de compléter dans un nouveau chapitre, ce qu'il n'avait pu indiquer que dans une note.

Durant les années qui suivirent, un petit nombre de captifs, et même quelques familles, furent amenés de la Nouvelle-Angleterre dans la Grande-Bretagne et réunis aux quinze cents prisonniers de guerre transportés de la Virginie. Quel fut le sort de tous ces prisonniers ? On le connaît du moins en partie, d'après un memoire de M. de la Rochette qui alla les visiter en 1762, par ordre du duc de Nivernais, ambassadeur de France à Londres, dont il était le secrétaire. "Quinze cents Acadiens, dit ce mémoire, débarqués en Virginie, furent envoyés presqu'aussitôt en Angleterre. Dispersés dans tous les ports de ce royaume. Un grand nombre y périrent de misère et de chagrin. Trois cents avaient abordé à Bristol, où ils n'étaient point attendus, car on ne les attendait nulle part ; ils passèrent trois jours et trois nuits sur les quais, exposés à toutes les injures de l'air. On les renferma à la fin dans quelques édifices ruinés où la petite vérole en fit périr une grande partie.

" Ceux qui etaient à Liverpool, ayant adressé à M. le duc de Nivernais, une requête dans laquelle ils lui exposaient les persécutions que leur attachement pour la France ne cessait de leur attirer et où ils réclamaient sa protection, et comme Français et comme malheureux, celui-ci dépêcha secrètement vers eux son secrétaire, M. de la Rochette, avec instruction de leur assurer de la protection du roi.

" Arrivé à Liverpool' le 31 décembse, M. de la Rochette se transporta au quartier des Acadiens et après s'être fait reconnaître à ceux qui avaient envoyé la requête à M. le duc de Nivernais, en leur produisant cette même requête, il leur fit part de sa mission et des ordres qu'il avait reçus de Son Excellence. Quelques précautions qu'il eût prises pour les engager à modérer leur joie, il ne put empêcher que des cris de Vive le Roi ne se fissent entendre dans leur quartier, au point même que quelques Anglais en furent scandalisés. Les larmes succédèrent à ces premières acclamations. Plusieurs semblaient entièrement hors d'eux-mêmes ; ils battaient des mains, les levaient au ciel, se frappaient contre les murailles et ne cessaient de sangloter. Il serait impossible enfin de décrire tous les transports auxquels ces bonnes gens s'abandonnèrent : ils passèrent la nuit à bénir le roi et son ambassadeur, et à se féliciter du bonheur dont ils allaient jouir.

" Lorsqu'ils furent revenus de ce premier accès de joie, le sieur de la Rochette obtint d'eux les éclaircissements suivants sur leur situation actuelle.

" Depuis sept ans, on les a détenus dans la ville de Liverpool où ils ont été transportés de la Virginie. Quelques mois après leur arrivée on leur assigna un certain nombre de maisons dans un quartier séparé en leur donnant la ville pour prison. On assigna pareillement une paie de six sols par jour à tous ceux qui avaient plus de sept ans, et de trois sols aux enfants au-dessous de cet âge.

" Ils étaient arrivés à Liverpool au nombre de trois cent trente-six, et ils sont réduits aujourd'hui à deux cent vingt-quatre. Pendant les sept années de leur détention on les a peu inquiétés ; mais depuis que la paix est décidée, on ne cesse de travailler à les séduire. Langton, commissaire des prisonniers acadiens, les fit paraître devant lui dans les premiers jours de décembre et leur représente que la France les ayant abandonnés depuis si longtemps, le roi d'Angleterre voulait bien les regarder comme ses sujets et qu'il les renverrait en Acadie, où on leur rendrait leurs terres et leurs troupeaux. Ils répondirent tous unanimement qu'ils étaient Français et que c'était au roi de France à décider de leur sort.

" Le commissaire les traita alors de rebelles. Il les menaça de les faire enfermer et de réduire leur paie : mais comme rien ne les intimi-

PURCHASED 3rd April 1928
FROM G. Duchaine
PLACE OF PURCHASE Montreal
PRICE 35

u'ont les

diens, en
es d'Aca-
nquante-
, d'après
ant qu'ils
fait pré-
s pour le
nbre de
ie laissa

... Nivernais qu'il se trouvait encore près de six cents de leurs frères à Southampton, Penryn et Bristol, Son Excellence donna ordre au sieur de la Rochette de se rendre aussi secrètement dans ces trois villes.

" Le sieur de la Rochette arriva à Southampton le 18 janvier 1763. Mais comme il n'avait aucune marque à laquelle les Acadiens pussent le reconnaître, et que d'ailleurs les artifices répétés des Anglais engageaient ce peuple à la plus grande défiance, il ne put les convaincre ni de la réalité de sa mission, ni de celle de ses instructions. Il les quitta cependant satisfait de leur zèle pour le roi, et parsuadé que l'excès de ce même zèle était l'unique motif de leur défiance. Plus voisins de Londres que leurs frères, et placés dans une ville qui devient en été, le rendez-vous d'une partie de la noblesse anglaise, les Acadiens de Southampton avaient essuyé des attaques plus fréquentes et plus dangereuses. Le général Mordaunt et même en dernier lieu le duc d'York n'avaient pas cru au-dessous d'eux de les solliciter de renoncer à la France. D'ailleurs, dans le moment où le sieur de la Rochette leur fut envoyé, ils attendaient une réponse de la part des commissaires anglais accoutumés à les tromper, et c'était pour eux une raison de défiance très légitime. Ils prirent le parti de dépêcher deux des leurs à M. le duc de Nivernais pour s'assurer de la vérité et il ne leur reste aujourd'hui aucun doute. Ces Acadiens se trouvent réduits à deux cent dix-neuf de trois cent quarante qu'ils étaient à leur débarquement en Angleterre.

" De Southampton le sieur de la Rochette partit pour Penryn, où il se rendit le 25 janvier. Il y trouva cent cinquante-neuf Acadiens dans la situation la plus déplorable. Depuis la fin de novembre 1762, le gouvernement a arrêté leur paie. Ceux qui n'ont appris aucun métier vivent d'emprunt ; les veuves et les orphelins demandent l'aumône, et ils doivent entre eux plus de deux cent cinquante guinées dans le bourg. Cette paie est comme à Liverpool de six sols par jour pour

" Ceux qui etaient à Liverp
nais, une requête dans laquell
leur attachement pour la Frar
réclamaient sa protection, et c
celui-ci dépêcha secrètement v
avec instruction de leur assur

" Arrivé à Liverpool' le 31
porta au quartier des Acadien
qui avaient envoyé la requête
duisant cette même requête, i
qu'il avait reçus de Son Exce
prises pour les engager à m

des cris de Vive le Roi ne se fissent entendre dans leur quartier, au point même que quelques Anglais en furent scandalisés. Les larmes succédèrent à ces premières acclamations. Plusieurs semblaient entièrement hors d'eux-mêmes ; ils battaient des mains, les levaient au ciel, se frappaient contre les murailles et ne cessaient de sangloter. Il serait impossible enfin de décrire tous les transports auxquels ces bonnes gens s'abandonnèrent : ils passèrent la nuit à bénir le roi et son ambassadeur, et à se féliciter du bonheur dont ils allaient jouir.

" Lorsqu'ils furent revenus de ce premier accès de joie, le sieur de la Rochette obtint d'eux les éclaircissements suivants sur leur situation actuelle.

" Depuis sept ans, on les a détenus dans la ville de Liverpool où ils ont été transportés de la Virginie. Quelques mois après leur arrivée on leur assigna un certain nombre de maisons dans un quartier séparé en leur donnant la ville pour prison. On assigna pareillement une paie de six sols par jour à tous ceux qui avaient plus de sept ans, et de trois sols aux enfants au-dessous de cet âge.

" Ils étaient arrivés à Liverpool au nombre de trois cent trente-six, et ils sont réduits aujourd'hui à deux cent vingt-quatre. Pendant les sept années de leur détention on les a peu inquiétés ; mais depuis que la paix est décidée, on ne cesse de travailler à les séduire. Langton, commissaire des prisonniers acadiens, les fit paraître devant lui dans les premiers jours de décembre et leur représente que la France les ayant abandonnés depuis si longtemps, le roi d'Angleterre voulait bien les regarder comme ses sujets et qu'il les renverrait en Acadie, où on leur rendrait leurs terres et leurs troupeaux. Ils répondirent tous unanimement qu'ils étaient Français et que c'était au roi de France à décider de leur sort.

" Le commissaire les traita alors de rebelles. Il les menaça de les faire enfermer et de réduire leur paie : mais comme rien ne les intimi-

dait, il eut recours à un moyen qui, par l'attachement qu'ont les Acadiens pour leur religion, semblait être infaillible.

" On choisit un certain prêtre écossais, directeur des Acadiens, en lui promettant la place de curé principal des villages catholiques d'Acadie. Cet homme leur prêcha des sermons scandaleux et cinquante-quatre, presque tous composés de vieillards, se déterminèrent, d'après ses sermons à repasser dans leur pays. On doit dire cependant qu'ils n'ont voulu signer aucun des écrits que le commissaire leur a fait présenter. Tous ceux-là ont écrit depuis à M. le duc de Nivernais pour le supplier de les réclamer comme sujets du roi. Le reste, au nombre de cent soixante-dix personnes, faisant trente-huit familles, ne se laissa pas convaincre,

" Les Acadiens de Liverpool ayant fait savoir à M. de Nivernais qu'il se trouvait encore près de six cents de leurs frères à Southampton, Penryn et Bristol, Son Excellence donna ordre au sieur de la Rochette de se rendre aussi secrètement dans ces trois villes.

" Le sieur de la Rochette arriva à Southampton le 18 janvier 1763. Mais comme il n'avait aucune marque à laquelle les Acadiens pussent le reconnaître, et que d'ailleurs les artifices répétés des Anglais engageaient ce peuple à la plus grande défiance, il ne put les convaincre ni de la réalité de sa mission, ni de celle de ses instructions. Il les quitta cependant satisfait de leur zèle pour le roi, et parsuadé que l'excès de ce même zèle était l'unique motif de leur défiance. Plus voisins de Londres que leurs frères, et placés dans une ville qui devient en été, le rendez-vous d'une partie de la noblesse anglaise, les Acadiens de Southampton avaient essuyé des attaques plus fréquentes et plus dangereuses. Le général Mordaunt et même en dernier lieu le duc d'York n'avaient pas cru au-dessous d'eux de les solliciter de renoncer à la France. D'ailleurs, dans le moment où le sieur de la Rochette leur fut envoyé, ils attendaient une réponse de la part des commissaires anglais accoutumés à les tromper, et c'était pour eux une raison de défiance très légitime. Ils prirent le parti de dépêcher deux des leurs à M. le duc de Nivernais pour s'assurer de la vérité et il ne leur reste aujourd'hui aucun doute. Ces Acadiens se trouvent réduits à deux cent dix-neuf de trois cent quarante qu'ils étaient à leur débarquement en Angleterre.

" De Southampton le sieur de la Rochette partit pour Penryn, où il se rendit le 25 janvier. Il y trouva cent cinquante-neuf Acadiens dans la situation la plus déplorable. Depuis la fin de novembre 1762, le gouvernement a arrêté leur paie. Ceux qui n'ont appris aucun métier vivent d'emprunt ; les veuves et les orphelins demandent l'aumône, et ils doivent entre eux plus de deux cent cinquante guinées dans le bourg. Cette paie est comme à Liverpool de six sols par jour pour

chaque personne au-dessus de sept ans et de trois sols au-dessous de cet âge. Les Acadiens de Penryn ne demeurent point dans un quartier séparé, mais sont distribués dans diverses maisons bourgeoises, et d'ailleurs plusieurs de leurs jeunes gens en apprentissage chez des ouvriers anglais y ont contracté des inclinations très peu françaises, ainsi il y a lieu de craindre que le secret exigé d'eux par le sieur de la Rochette n'ait pas été observé avec autant d'exactitude que dans les autres villes. Il faut dire aussi que plusieurs d'entre eux, ajoutant peu de foi aux assurances qui leur étaient données, leur bonne volonté n'a pas été unanime.

" Le sieur de la Rochette arriva à Bristol le 31 janvier. Il y trouva les Acadiens au nombre de cent quatre-vingt-quatre personnes qui s'abandonnèrent entièrement à la protection du roi. Ils n'eurent aucune peine à prendre confiance dans le sieur de la Rochette, parce qu'ils avaient vu les deux députés, qui de Southampton, s'étaient rendus auprès de M. le duc de Nivernais.

" Il y a une défiance générale qni prévaut plus ou moins chez tous ces Acadiens et dont voici les principaux motifs :

1° Leurs frères. qui furent transportés en France au commencement de la guerre, y restèrent plusieurs mois saus recevoir aucun secours et ils craignent d'éprouver le même sort en arrivant dans le royaume.

" 2° Ils se flattent toujours de retourner en Acadie et d'y jouir du libre exercice de leur religion, sous la protection du roi. Ceux même qui sont en France, à Boulogne, à Saint-Malo et à Rochefort persistent dans cette opinion et l'ont même écrit aux Acadiens en Angleterre.

" 3° Ils craignent que le roi n'abandonne leurs frères dispersés dans les colonies anglaises de l'Amérique, et ceux-là forment le plus grand nombre, étant plus de dix mille qui meurent de faim. De temps en temps, il s'en sauve quelques-uns en Europe, et deux familles de ces malheureux sont arrivées, il y a quelques semaines, de Boston à Bristol. Les Anglais cependant en transportent tous les jours."

Le mémoire de M. de la Rochette se termine par le tableau suivant de la population acadienne :

ANGLETERRE.

A Liverpool	224
A Southampton	219
A Pencyn	159
A Bristol	184
Pris à bord des corsaires, environ	80
	866

EN FRANCE

A Boulogne, Saint-Malo, Rochefort, etc....	2,000
Dans la Nouvelle-Angleterre, le Maryland, la Pensylvanie, la Caroline, etc.....	10,000
Total.....	12,866

" On ne garantit pas l'exactitude des deux dernières évaluations qu'on ne tient que des Acadiens d'Angleterre.

Ce mémoire de M. de la Rochette et l'intérêt que prenait l'ambassadeur de France aux prisonniers acadiens, étaient dus en partie aux efforts persévérants de l'abbé Le Loutre, leur ancien missionnaire. Fait prisonnier lui-même, à son retour en Europe, après la prise de Beauséjour, il avait subi huit ans d'une dure captivité dans l'Ile de Jersey ; mais cela n'avait pas ralenti son zèle pour ce peuple. Dès sa mise en liberté, il alla les visiter dans les ports de mer, et après la conclusion de la paix, il fut un des agents les plus actifs de leur repatriement, et de leur établissement dans le Poitou, dans le Berry et à Belle-Isle-en-Mer, où leurs descendants existent encore.

L'Abbé H. R. CASGRAIN.

LE VERRE EN MAIN.

I

LA BIÈRE DE STRASBOURG.

Depuis la douloureuse oblation de l'Alsace et de la Lorraine, la plaie ouverte aux flancs de la France en 1871, par le traité de Francfort, ne s'est point cicatrisée ; mais du moins, des deux côtés des Vosges, l'espérance est restée au fond des cœurs. Si ce n'est pas nous, ce sont ceux qui viendront peu de temps après nous qui auront la chance de s'attabler en pantalons rouges dans les tavernes du vieux Strasbourg, en face des fritures d'ables ou de goujons pêchés dans l'Ill et dans le Rhin, et des grandes chopes à trois sous, servies par des fillettes au minois égrillard, qui, à l'instar de leurs devancières, feront volontiers de l'œil aux troubades de France.

Les petits vins blancs de la rive droite du Rhin ; les blondes allemandes les ont versés à nos soldats, comme Musset l'a chanté dans des vers immortels, en réponse à la brûlante philippique gallophage de Becker.

Mais je les ai goûtés, les blancs de la rive droite, et, soit que le terroir soit mauvais, soit que les vignerons allemands n'y entendent rien, je vous garantis qu'ils ne valent pas une canette de bonne bière française de Strasbourg.

Leur réputation surfaite provient de ce que la vigne ne croit guère dans les autres contrées d'Allemagne. Parmi les aveugles les borgnes sont rois.

On n'oserait même pas en prononcer le nom dans un pays qui possède une province appelée Bourgogne et une ville appelée Bordeaux.

Hélas ! le phylloxera, qui est à la vigne ce que la Prusse est à l'Europe, envahit nos crus renommés ; nos vignerons crient misère et s'expatrient dans cette Algérie, qui, après avoir été jadis, le grenier des Romains, est en passe de devenir aujourd'hui la cave de la France. Un jour viendra ou ce pays soumis longtemps à la loi musulmane qui proscrit le vin, nous enverra à bon marché des tonneaux bien remplis.

En attendant, puisque le vin s'en va, il faut bien songer à retourner dans les pays à bière, si regrettés par les pontonniers d'Avignon. On dit que dans les villages bien des paysans ont caché dans un coin de